

Bakalářská práce

2023

Lucie Kučerová

Západočeská univerzita v Plzni
Fakulta filozofická

Bakalářská práce

Les relations lexicales

Lucie Kučerová

Plzeň 2023

Západočeská univerzita v Plzni

Fakulta filozofická

Katedra románských jazyků

Studijní program Cizí jazyky pro komerční praxi

Kombinace angličtina - francouzština

Bakalářská práce

Les relations lexicales

Lucie Kučerová

Vedoucí práce:

PhDr. Helena Horová, Ph.D.

Katedra románských jazyků

Fakulta filozofická Západočeské univerzity v Plzni

Plzeň 2023

Prohlašuji, že jsem práci zpracovala samostatně a použila jen uvedených pramenů a literatury.

Plzeň, duben 2023

.....

Ráda bych poděkovala PhDr. Heleně Horové, Ph.D. za odborné vedení, za pomoc a rady při zpracování této práce.

Table des matières

1	INTRODUCTION.....	1
2	LA LEXICOLOGIE.....	3
3	LES RELATIONS LEXICALES.....	5
3.1	Qu'est-ce que les relations lexicales.....	5
3.2	Comment diviser les relations lexicales.....	5
3.3	La synonymie.....	6
3.4	L'antonymie.....	8
3.5	L'hyperonymie et l'hyponymie.....	11
3.5.1	La relation partie-tout.....	14
3.6	L'homonymie.....	15
3.6.1	La paronymie.....	17
3.7	La polysémie.....	17
3.7.1	Les critères de distinction entre l'homonymie et la polysémie.....	19
3.8	L'autonymie.....	21
4	LA PARTIE PRATIQUE.....	22
4.1	Texte 1.....	22
4.1.1	L'analyse du texte 1.....	23
4.2	Texte 2.....	25
4.2.1	L'analyse du texte 2.....	26
4.3	Texte 3.....	28
4.3.1	L'analyse du texte 3.....	29
4.4	Texte 4.....	31
4.4.1	L'analyse du texte 4.....	33
4.5	Texte 5.....	35
4.5.1	L'analyse du texte 5.....	36
4.6	Texte 6.....	38

4.6.1	L'analyse du texte 6.....	39
4.7	Texte 7.....	41
4.7.1	L'analyse du texte 7.....	42
4.8	Le résumé des analyses.....	44
5	CONCLUSION.....	46
6	BIBLIOGRAPHIE.....	47
6.1	Les monographies.....	47
6.2	Les sources électroniques.....	47
7	RÉSUMÉ.....	49
7.1	Résumé en anglais.....	49
7.2	Résumé en tchèque.....	49

1 INTRODUCTION

Le titre de ce mémoire de licence est « *Les relations lexicales* » et son objectif est d'approfondir les connaissances en lexicologie et d'expliquer les relations lexicales en français. Cette étude aborde le sujet d'un point de vue théorique ainsi que pratique, afin de mieux comprendre ce sujet. Pour cette raison, il est également divisé en deux parties principales - théorique et pratique.

La première partie théorique de ce mémoire de licence vise à donner une description complète des relations lexicales en français. Après avoir présenté brièvement la discipline de la lexicologie et expliqué ses concepts de base, nous nous penchons sur les relations lexicales individuelles et les examinons à travers les perspectives de différents auteurs. Pour chaque relation lexicale, nous présentons également brièvement le concept des auteurs tchèques afin d'offrir une perspective plus complexe de cette question. Nous illustrons les relations lexicales par des exemples appropriés pour une meilleure compréhension. Cette partie théorique est essentielle pour la partie pratique qui suit.

Dans la deuxième partie pratique de cette mémoire, nous analysons sept textes français. L'objectif de cette partie est d'examiner les relations lexicales trouvées dans ces textes et, surtout, d'appliquer les connaissances acquises dans la partie théorique. Vous trouvez ici des textes de discours spécialisés, concernant principalement des sujets tels que l'économie, le droit, la santé et l'environnement. Ces textes sont tirés de sources variées afin d'assurer le caractère complexe de cette analyse. Il s'agit aussi bien d'extraits de la législation que d'articles journalistiques. L'objectif est de démontrer que les relations lexicales se retrouvent dans tous les types de textes. En outre, le but est de prouver l'hypothèse selon laquelle la relation lexicale la plus fréquente est la synonymie. Nous retenons cette hypothèse car la synonymie est un outil linguistique essentiel qui permet non seulement d'enrichir la langue mais aussi d'éclairer les choses.

Le sujet « *Les relations lexicales* » nous permet de mieux comprendre la langue française. En effet, la lexicologie étant une discipline linguistique très vaste, sa maîtrise permet une meilleure compréhension du système de la langue. Les avantages de l'étude de cette matière sont multiples. Tout d'abord, la compréhension des relations lexicales nous permet de mieux nous exprimer et de comprendre comment les différents mots sont liés les uns aux autres. De plus, une connaissance approfondie des relations lexicales peut

être bénéfique pour diverses professions, telles que les traducteurs ou les enseignants de français. En somme, l'étude des relations lexicales est une manière efficace d'améliorer notre compréhension de la langue française et de faciliter notre communication dans différentes situations professionnelles ou personnelles.

Une grande partie de ce mémoire de licence a été rédigée à l'aide de livres de lexicologie française. En particulier, nous nous appuyons sur des auteurs français tels que Aïno Niklas-Salminen (*La lexicologie*), Alain Polguère (*Lexicologie et sémantique lexicale : notions fondamentales*), Alise Lehman et Françoise Martin-Berthet (*Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*), Marie-François Mortureux (*La lexicologie entre langue et discours*). Pour la partie pratique, nous nous appuyons principalement sur le dictionnaire de français en ligne *Larousse*.

2 LA LEXICOLOGIE

La lexicologie est une discipline linguistique qui a deux objectifs fondamentaux : d'une part, l'étude des unités lexicales d'une langue et, d'autre part, la description de la théorie du vocabulaire.¹ Dans une perspective plus restreinte, nous considérons la lexicologie comme une branche de la sémantique qui étudie le sens des unités lexicales. Dans une approche plus large, et plus généralement acceptée, la lexicologie traite de la forme des unités lexicales ainsi que des relations entre le lexique et la syntaxe. D'un point de vue historique, il examine également l'apparition de nouvelles unités lexicales et l'évolution du sens des mots.²

Pour mieux comprendre la lexicologie, il est nécessaire d'expliquer certains termes. Comme il est mentionné plus haut, la lexicologie fait partie de la discipline de la linguistique, qui a pour but d'étudier la langue. La langue est notre outil de communication et chaque langue est un système de signes et de règles de combinaison de ces signes.³ Les signes qui composent la langue sont les mots de la langue, que nous appelons le lexique d'une langue.⁴ Aïno Niklas-Salminen explique que « *le lexique désigne conventionnellement l'ensemble des mots au moyen desquels les membres d'une communauté linguistique communiquent entre eux* ». ⁵ Ainsi, le mot est l'unité du lexique et il est constituée de trois éléments : une forme, un sens et une catégorie grammaticale.⁶

Le lexique se divise en deux plans : celui du sens et celui de la forme. C'est la sémantique lexicale qui analyse le sens des mots et les relations de sens qu'ils entretiennent entre eux. La morphologie lexicale analyse la structure des mots et les relations de forme et de sens qu'ils entretiennent entre eux.⁷

Il en résulte que la lexicologie est étroitement liée aux autres branches linguistiques. Un autre domaine auquel il est lié est la syntaxe, puisque les mots sont

¹ ČERNÝ, Jiří. Úvod do studia jazyka. 2^e édition. Olomouc : Rubico, 2008. p. 147.

² NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 5.

³ POLGUÈRE., Alain. *Lexicologie et sémantique lexicale : notions fondamentales*. 2^e édition. Montréal : Les presses de l'Université de Montréal, 2008. p. 16.

⁴ IBID, p. 21.

⁵ NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 13.

⁶ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 1.

⁷ IBID p. XIII.

utilisés dans les phrases.⁸ Une autre discipline associée est la lexicographie, qui traite de l'étude des dictionnaires dans lesquels le lexique est décrit. On peut encore distinguer le lexique général et les lexiques de spécialité. Il s'agit de la terminologie qui traite des lexiques de spécialité, c'est-à-dire, par exemple, des lexiques des disciplines scientifiques, techniques, métiers, etc.⁹

La lexicologie étant une discipline très vaste, nous nous concentrons dans ce travail sur la sémantique lexicale, plus particulièrement sur les relations sémantiques lexicales.

⁸ POLGUÈRE., Alain. *Lexicologie et sémantique lexicale : notions fondamentales*. 2^e édition. Montréal : Les presses de l'Université de Montréal, 2008. p. 21-22.

⁹ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. XIV.

3 LES RELATIONS LEXICALES

3.1 Qu'est-ce que les relations lexicales

Les relations sémantiques lexicales sont les différents types de liens sémantiques qui existent entre les unités lexicales de la langue (lexies).¹⁰ En termes de sémantique, les unités lexicales sont regroupées et analysées en fonction de leur sens. Ainsi, on peut affirmer qu'à l'intérieur d'un lexique, il y a des mots qui ont des relations sémantiques plus ou moins étroites entre eux.¹¹ Par exemple, les mots *appréciation* et *critique* ont une relation entre eux qui n'existe pas entre *appréciation* et *arbre*. *Beau* et *laid* se ressemblent plus que ne font *beau* et *vert* ou *nager*.

Cependant, il n'existe aucune relation entre la plupart des unités lexicales du système, les locuteurs ne les mettent donc pas en relation entre elles, et elles ne se rencontrent donc pas dans le texte, par exemple, les mots *vert* et *nager*, *chien* et *arbre*. Il s'agit ici de l'absence de toute relation et donc de la relation sémantique. Nous appelons ce phénomène **l'incompatibilité**.¹²

3.2 Comment diviser les relations lexicales

Les relations lexicales contribuent à l'organisation du lexique, c'est pourquoi elles sont dites structurelles. Pour plus de clarté, elles sont divisées en trois grandes catégories – les relations de ressemblance (synonymie, antonymie), les relations de hiérarchie (hyponymie, hyperonymie) et de solidarité (toutes les formes de métonymie).¹³

Selon Niklas-Salminen, on divise les relations lexicales sur la base des rapports qu'elles entretiennent entre elles en relations d'identité (synonymie), d'opposition (antonymie) et d'implication sémantique (hyponymie, hyperonymie), ainsi qu'en relations qui se ressemblent au niveau formel (homonymie, paronymie).¹⁴

Alise Lehmann regroupe les relations lexicales d'une façon similaire. Elle les divise en deux groupes principaux : les relations de hiérarchie et d'inclusion, les relations

¹⁰ POLGUÈRE., Alain. *Lexicologie et sémantique lexicale : notions fondamentales*. 2^e édition. Montréal : Les presses de l'Université de Montréal, 2008. p. 145.

¹¹ NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 110.

¹² ČERMÁK, František. *Lexikon a sémantika*. 1^{re} édition. Praha : NLN, s. r. o., 2010. p. 252.

¹³ MORTUREUX, Marie-François. *La lexicologie entre langue et discours*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2008. p. 91.

¹⁴ NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 110.

d'équivalence et d'opposition. Parmi les relations hiérarchiques et d'inclusion qui traitent des unités lexicales qui n'ont pas le même rang, elle inclut l'hyponymie, l'hyponymie et la relation partie-tout. Parmi les relations d'équivalence et d'opposition qui concernent des unités de même rang figurent la synonymie, l'antonymie et la co-hyponymie.¹⁵ En outre, elle considère la polysémie comme un phénomène séparé.

3.3 La synonymie

La synonymie désigne une relation dans laquelle deux ou plusieurs formes différentes (deux ou plusieurs signifiants) ont le même sens (un seul signifié) entretiennent entre elles.¹⁶ En d'autres termes, la synonymie peut également être définie comme une relation d'équivalence sémantique entre des unités lexicales.¹⁷ Les auteurs tchèques définissent la synonymie de la même manière que les mots (signifiants) ayant le même sens (signifié) ou un sens (très) similaire.¹⁸

La synonymie est prouvée par la **procédure de substitution**, c'est-à-dire que l'on remplace un mot par un autre dans le même contexte, et si le sens n'est pas modifié, il s'agit d'une synonymie. Il en résulte également que les synonymes doivent appartenir à la même classe grammaticale.

Principalement on distingue deux types de synonymie, la **synonymie absolue**, aussi appelée synonymie **exacte**, et la **synonymie approximative**, aussi dite synonymie **partielle**. Les synonymes absolus sont substituables dans n'importe quel contexte et le sens reste le même. Cependant, ce type de synonymie est très rare et ne se trouve que dans les langages techniques ou scientifiques. Par exemple, dans le vocabulaire de la médecine, il existe des **doublets**, souvent empruntés au latin, d'autres au grec (*ictère*, *hépatite*). Parfois, des doublets sont formés par des chercheurs qui créent des mots différents pour le même concept (*archilèxème/hyperonyme*). Dans la plupart des cas, on peut prévoir que si deux mots sont utilisés dans les mêmes contextes et ont exactement le même sens, l'un d'eux tend à disparaître ou à changer de sens. Toutefois, si plusieurs signifiants (plusieurs formes) correspondent au même signifié (même sens), c'est parce

¹⁵ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 53.

¹⁶ NIKLAS-SALMINEN, Aino. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 110.

¹⁷ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 59.

¹⁸ ČECHOVÁ, Marie et al. *Čeština : Řeč a jazyk*. 2^e édition. Praha : ISV, 2000. p. 62.

que la langue le demande, il y a donc une différence plus ou moins sensible entre ces mots.¹⁹ Le sens des synonymes n'est cependant pas exactement le même ou identique, mais ils diffèrent par de subtiles nuances de sens, notamment lorsque certains ne sont utilisés que dans un certain contexte ou dans un certain domaine, ou lorsqu'ils ont une signification stylistique ou émotionnelle différente. Certains mots sont émotionnellement neutres et nous pouvons les utiliser pour référer à quelque chose soit plaisant ou déplaisant, agréable ou désagréable. D'autres mots ont tendance à avoir une signification émotionnelle particulière. Ils ont un sens soit mélioratif, soit péjoratif.²⁰ Donc la plupart du temps, quand on parle de synonymie, on parle de synonymie partielle. Cela signifie que deux mots peuvent avoir un emploi en partie identique, mais dans d'autres cas, avoir des sens plus ou moins différents. En d'autres termes, l'un des signifiants d'un mot correspond à l'un des signifiants d'un autre mot.²¹ Il convient de noter que la plupart des mots sont polysémiques, c'est-à-dire qu'ils ont plusieurs significations. La synonymie est limitée par la polysémie, cela signifie que plus un mot est polysémique, moins il est susceptible d'avoir un synonyme, et vice versa.²²

La synonymie peut être différenciée sur les trois plans : syntaxique, sémantique et pragmatique. Les **différences syntaxiques** limitent la synonymie en fonction du contexte. C'est-à-dire que deux mots sont synonymes dans certains contextes mais pas dans d'autres. Par exemple, les noms *écrivain* et *auteur* peuvent être utilisés comme synonymes s'ils ont le même sens de « une personne qui compose des ouvrages littéraires ». Cependant, dans d'autres cas, ils ne sont plus utilisés comme synonymes et ne correspondent pas : *auteur de romans* et non *écrivain de romans*. D'autres exemples sont les adjectifs *grave* et *sérieux*. Lorsqu'ils sont utilisés avec des noms abstraits, leur sens est similaire : « qui a une très grande importance et peut avoir des conséquences fâcheuses ». Cependant, lorsqu'ils sont appliqués avec un nom concret (audible) la substitution est impossible : *Le son de cet instrument est grave* (non *sérieux*). Les **différences sémantiques** portent sur les sèmes (unité minimale différentielle de signification) spécifiques. Par exemple, les mots *lassitude* et *épuisement* décrivent le même état

¹⁹ NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 110-111.

²⁰ HAVRÁNEK, Bohuslav, JEDLIČKA, Alois. *Stručná mluvnice česká*. 26^e édition. Praha : FORTUNA, 2002. p. 180.

²¹ NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 110-111.

²² MORTUREUX, Marie-François. *La lexicologie entre langue et discours*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2008. p. 93.

physique que *fatigue* mais avec une différence de degré. Ensuite, il y a les mots *cime* et *sommet*, qui peuvent se trouver dans les mêmes contextes dans certains cas (*le sommet d'un arbre, la cime d'un arbre*) mais ne sont plus substituables dans d'autres cas (*le sommet de la tour Eiffel*, et non *la cime de la tour Eiffel*). Les synonymes se distinguent aussi par des **différences pragmatiques**. Le lexique est composé de plusieurs sous-systèmes et c'est au locuteur de choisir laquelle de ces variantes utiliser. On distingue les variations diachroniques (*épatant/super*), les variations géographiques/diatopiques (*wassingue* – nord de la France, *panosse* – dans le Midi ou *soixante-dix* – France, *septante* – Belgique, Suisse). On distingue ensuite les variations diastratique, donc les variations liées au registre de la langue – le registre familier ou populaire/standard (*futal/pantalon*), littéraire/standard (*croisée/fenêtre*), argot (verlan)/langue commune (*meufffemme*). Nous faisons aussi la différence entre les variations liées à l'opposition langues de spécialité et langue commune (*préposé/facteur* ou *sel/chlorure de sodium*).²³ La synonymie est aussi directement liée aux tabous. « Un mot tabou est un mot que le consensus social conseille d'éviter en raison d'une identification plus ou moins consciente du nom à la « chose » dénotée ». On utilise donc des **euphémismes**, tels que *décéder* ou *éteindre* pour remplacer *mourir*. La synonymie permet donc d'atténuer une réalité désagréable.²⁴

3.4 L'antonymie

L'antonymie décrit la relation entre deux termes de sens contraire.²⁵ Cela signifie que deux mots appartenant à la même partie du discours sont considérés comme des **antonymes** si les sens de ces mots se distinguent par la négation, ou, en termes généraux, s'il existe une **relation d'opposition** entre eux.²⁶ En d'autres mots, il s'agit de termes aux sens opposés.²⁷

Les mots mis en opposition doivent avoir certains traits (les sèmes) en commun pour être considérés comme des antonymes. C'est-à-dire que, par exemple, le nom *ordinateur* et le verbe *chanter* n'ont pas de communauté de sens. Ces mots ne peuvent

²³ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 60-62.

²⁴ NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 113.

²⁵ NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 113.

²⁶ POLGUÈRE., Alain. *Lexicologie et sémantique lexicale : notions fondamentales*. 2^e édition. Montréal : Les presses de l'Université de Montréal, 2008. p. 152.

²⁷ ČECHOVÁ, Marie et al. *Čeština : Řeč a jazyk*. 2^e édition. Praha : ISV, 2000. p. 62.

donc pas être comparés et on ne peut pas les considérer comme des antonymes.²⁸ En d'autres termes, les sèmes antonymiques comportent toujours des sèmes communs. Ainsi, les mots *frère* et *sœur* ont le sème commun d'un être humain né des mêmes parents que la personne considéré et sont opposés l'un à l'autre par un rapport de sexe. Ainsi, l'antonymie unit deux mots de la même catégorie grammaticale qui ont une partie de leur sème en commun.²⁹ Ainsi, les mots polysémiques (mots à sens multiples) n'ont pas toujours un seul antonyme, c'est-à-dire qu'un mot peut avoir différents antonymes pour ses différents sens. Par exemple, *vieux* a pour antonyme *jeune*, mais selon le contexte, *nouveau* peut aussi être un antonyme de *vieux*.³⁰ La relation d'antonymie se retrouve surtout dans les mots qui expriment des qualités ou des valeurs (*beau/laid, vrai/faux*), des quantités (*peu/beaucoup*), des dimensions (*grand/petit*), des déplacements (*droite/gauche*), et des rapports chronologiques (*jeune/vieux*).³¹

En général, on classe les antonymes en deux catégories : les antonymes absolus et les antonymes partiels. Si deux mots ont un **rapport d'exclusion** entre eux, il s'agit d'une **antonymie absolue**. Pour illustration les adjectifs *présent* et *absent*, entretiennent ce rapport entre eux. Cela signifie que quelqu'un qui est *présent* ne peut pas être *absent* en même temps, et ce sont donc des antonymes absolus qui s'opposent l'un à l'autre dans tous les contextes. La même chose s'applique aux mots *vivant* et *mort*, par exemple. Contrairement aux **antonymes partiels**, qui ne s'opposent que dans certains contextes. Ainsi, la relation d'opposition ne se trouve qu'entre certains signifiés des mots. C'est le cas du mot *libertin*, qui peut être l'antonyme de *chaste*, de *religieux* ou de *croyant* et donc il s'agit d'une antonymie partielle.³² Cependant, cette division est vague et n'est toutefois pas suffisante pour décrire toutes les rapports entre les antonymes. La notion d'antonymie n'est pas unitaire et recouvre en fait différents types d'oppositions principalement binaires, que nous divisons en trois catégories selon des critères logiques : les antonymes contradictoires ou complémentaires, les antonymes contraires ou gradables, les antonymes converses ou réciproques.³³

²⁸ NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 114.

²⁹ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 63.

³⁰ ČECHOVÁ, Marie et al. *Čeština : Řeč a jazyk*. 2^e édition. Praha : ISV, 2000. p. 62.

³¹ NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 114.

³² NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 114.

³³ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 63.

Par **antonymes contradictoires/complémentaires**, on entend de tels antonymes dans lesquels la négation de l'un des mots entraîne l'assertion de l'autre, donc les deux mots ne peuvent pas être niés simultanément. Ces antonymes entretiennent entre eux ce que l'on appelle une relation de disjonction exclusive. Par exemple, cette relation unit les mots *vivant* et *mort*. La proposition *n'est pas vivant* signifie *est mort* et vice versa. Un être animé ne peut pas être simultanément *vivant* et *mort*.³⁴ Ce type d'antonymie ne permet pas de degrés intermédiaires et ne peut pas être employé au comparatif ou au superlatif. On ne dit pas normalement : « *Nathalie est plus femelle que Brigitte* ». ³⁵ Cette relation apparaît aussi entre ces mots : *mâle/femelle*, *présent/absent*, *ouvert/fermé*, *marié/célibataire*.

Les **antonymes contraires** ou **gradables** définissent les extrêmes de l'échelle de gradation et permettent l'existence de degrés intermédiaires.³⁶ Ces antonymes comprennent, par exemple : *grand – moyen – petit*, *froid – frais – tiède – chaud*.³⁷ Ils se distinguent des antonymes contradictoires par deux éléments. Tout d'abord, ils sont sujets à la gradation (c'est pourquoi ils sont également appelés gradables). Nous pouvons dire *il est assez/moins/plus/très grand*, mais nous ne pouvons pas dire *il est assez/moins/plus/très marié*. La gradation est basée sur la comparaison, qu'elle soit explicite (« *X est plus grand que Y* ») ou implicite (« *X est grand* »). Ensuite, la négation de l'un de ces deux mots n'entraîne pas nécessairement l'affirmation de l'autre (comme c'est le cas pour les antonymes contradictoires). La proposition *X n'est pas grand* n'implique pas nécessairement que *X est petit*, tout comme *X n'est pas petit* n'implique pas que *X est grand*.³⁸

La dernière catégorie regroupe les **antonymes converses** ou **réciproques**. Ce type d'antonymie concerne les couples de mots qui peuvent être substitués et la relation de paraphrase reste conservée.³⁹ C'est-à-dire qu'ils expriment la même relation, mais différent par l'inversion des ordres de leurs arguments. Par exemple, les termes *vendre* et

³⁴ IBID, p. 64.

³⁵ NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 115.

³⁶ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 64.

³⁷ NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 115.

³⁸ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 64.

³⁹ IBID, p. 65.

acheter sont réciproques l'un de l'autre.⁴⁰ Un autre exemple, les antonymes *mari* et *femme* dans les phrases « *Julie est la femme de Jean* » et « *Jean est le mari de Julie* ». Même si les actants sont substitués, le sens reste le même, puisque *mari* et *femme* ont une relation converse entre eux. En utilisant ce test de permutation, nous pouvons vérifier la réciprocity de la relation. Les antonymes converses se retrouvent principalement dans les domaines des relations de parenté (*mère/fille*), d'échanges sociaux (*médecin/patient*, *employeur/employé*) et dans le domaine des relations temporelles (*avant/après*) et spatiales (*devant/derrière*).⁴¹

Enfin, il est important de noter que les oppositions antonymiques sont étroitement liées à la polysémie, comme dans le cas de la synonymie. Sans connaître le contexte, il est presque impossible de déterminer l'antonymie, car si un mot est polysémique, il a plusieurs antonymes. Par exemple, si l'on considère le sexe, *garçon* est l'antonyme de *filles*, mais si l'on considère le mot *garçon* en termes d'âge, son antonyme est *homme*.⁴²

3.5 L'hyponymie et l'hyponymie

La relation d'hyponymie relie un mot spécifique (**l'hyponyme**) à un mot général (**l'hyperonyme**). Et par conséquent, la relation d'hyponymie relie un mot général (l'hyperonyme) à un mot spécifique (l'hyponyme). Cette relation est appelée la **relation hiérarchique**.⁴³ Ainsi, les hyponymes peuvent être appelés « **noms subordonnés** » et les hyperonymes « **noms superordonnés** ». ⁴⁴ Il s'agit de deux relations sémantiques lexicales mutuellement converses, qui correspondent à un cas particulier d'inclusion de sens.⁴⁵ Les auteurs tchèques caractérisent de la même manière les noms superordonnés et subordonnés, en disant, les mots ayant le sens plus large sont superordonnés à ceux qui renvoient à moins de signifiés.⁴⁶

Pour être considéré comme un hyperonyme, un mot doit répondre aux deux caractéristiques suivantes. Premièrement, le sens du mot superordonné (l'hyperonyme)

⁴⁰ NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 116.

⁴¹ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 65.

⁴² NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 117.

⁴³ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 53.

⁴⁴ NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 118.

⁴⁵ POLGUÈRE., Alain. *Lexicologie et sémantique lexicale : notions fondamentales*. 2^e édition. Montréal : Les presses de l'Université de Montréal, 2008. p. 148.

⁴⁶ ČECHOVÁ, Marie et al. *Čeština : Řeč a jazyk*. 2^e édition. Praha : ISV, 2000. p. 58.

est inclus dans le sens du mot subordonné (l'hyponyme). Deuxièmement, le mot que nous considérons comme un hyponyme peut être considéré comme un cas particulier du mot superordonné, c'est-à-dire un hyperonyme. Les hyponymes décrivent un cas plus spécifique. Il résulte donc de cette définition qu'un hyperonyme a un sens moins riche qu'un hyponyme, et inversement un hyponyme a un sens plus riche qu'un hyperonyme.⁴⁷ Par exemple, *moineau* est un hyponyme de *oiseau* et *oiseau* est un hyperonyme de *moineau*.

En même temps, les hyponymes et les hyperonymes peuvent aussi être considérés comme des synonymes, comme dans le cas des mots *moineau* et *oiseau*, mais il faut considérer que *oiseau* est plus général. De plus, un hyperonyme peut remplacer n'importe lequel de ses hyponymes dans tous les contextes, mais on ne peut pas faire l'inverse. On peut dire « *J'ai vu un corbeau* » et remplacer *corbeau* par *oiseau* dans cette proposition, mais dans la proposition « *J'ai vu un oiseau* », on ne peut pas remplacer *oiseau* par son hyponyme, puisque dans ce contexte, il peut s'agir de *moineau*, d'un *corbeau* ou de n'importe quel *oiseau*.⁴⁸ On dit qu'il s'agit d'une **relation d'implication** unilatérale entre deux entités, alors de l'hyponyme à l'hyperonyme.⁴⁹

Également il entretient un **rapport d'inclusion** entre les hyponymes et les hyperonymes. Ce rapport peut être observé de deux points de vue : inclusion extensionnelle et inclusion intensionnelle. Pour démontrer la différence entre l'inclusion extensionnelle et intensionnelle, on utilisera les mots *tulipe* et *fleur*, sachant que *tulipe* est un hyponyme et *fleur* est un hyperonyme. Nous parlons d'**inclusion extensionnelle** lorsque nous observons cette relation du point de vue de la référence : « *...la classe des référents qui sont des <tulipes> est incluse dans la classe des référents qui sont des <fleurs>* ». Si nous examinons la relation d'inclusion du point de vue du sens, nous parlons d'**inclusion intensionnelle** : « *...le sens de <fleur> est inclus dans le sens de <tulipe>* ». C'est-à-dire que les sèmes de *fleur* (*production, colorée, venant de végétaux*) sont inclus dans le sémème (la liste des sèmes) de *tulipe*, qui inclut également le sème de *racine bulbeuse, fleur évasée, couleurs vives*. Cela implique également que l'inclusion

⁴⁷ POLGUÈRE., Alain. *Lexicologie et sémantique lexicale : notions fondamentales*. 2^e édition. Montréal : Les presses de l'Université de Montréal, 2008. p. 148.

⁴⁸ NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 118.

⁴⁹ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 55.

extensionnelle et l'inclusion intensionnelle sont l'inverse l'une de l'autre. En outre, un hyponyme a une extension plus restreinte que son hyperonyme, ainsi par exemple, *tulipe* dénote un sous-ensemble de *fleurs*, mais inversement son intension est plus grande, c'est-à-dire qu'elle a plus de sèmes.⁵⁰ Plus le sémème d'un mot est riche, plus le nombre de ses référents est limité et vice versa. Pour illustrer cela, considérons le mot *chose*, qui a des emplois très divers, alors il peut désigner n'importe quoi ou n'importe qui. C'est un excellent exemple de mot superordonné, mais il comporte une information très limitée.⁵¹ En d'autres termes, plus un sens est complexe, moins les référents auxquels il s'applique sont nombreux, et il en résulte que les hyperonymes sont plus pauvres en termes de sémantique mais plus riches en termes de référents que leurs hyponymes.⁵²

Les mots peuvent également être organisés en **structures hiérarchiques**, par exemple : *redingote/manteau/vêtement*. Certains mots peuvent être simultanément hyponymes et hyperonymes. Le mot *manteau* est à la fois l'hyperonyme de *redingote* et l'hyponyme de *vêtement*. La hiérarchisation est bloquée vers le haut par la présence de noms très généraux (*chose*) et vers le bas par la présence de noms très spécifiques (*redingote à double boutonnage et à parements de velours*).⁵³ Cependant, on trouve dans le lexique l'absence d'un terme à une position donnée dans la structure hiérarchique du domaine lexical. Ce phénomène est appelé des **trous lexicaux**. Par exemple, le mot *chaise* est l'hyponyme de *siège*, et *siège* est l'hyponyme de *meuble*. Cependant, pour le mot *meuble*, on ne trouve dans le lexique que l'hyperonyme *objet*, qui est trop général et décrit toute réalité matérielle non vivante et peut aussi être utilisé de manière abstraite. On ne parvient donc pas à trouver un mot qui exprime un *objet fabriqué* qui serait un hyperonyme approprié pour le mot *meuble*.⁵⁴

On dira que *animal* est un hyperonyme de *chien*. En plus de *chien*, *animal* a de nombreux autres hyponymes tels que *chat*, *cheval*, *poisson*, etc. Ce sont des co-hyponymes. La **co-hyponymie** décrit une relation où les hyponymes ont le même

⁵⁰ IBID, p. 54.

⁵¹ MORTUREUX, Marie-François. *La lexicologie entre langue et discours*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2008. p. 95.

⁵² NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 119.

⁵³ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 55.

⁵⁴ NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 119.

hyperonyme.⁵⁵ Ils partagent donc la même relation hiérarchique avec l'hyperonyme. Les co-hyponymes se trouvent dans la même structure hiérarchique et au même niveau par rapport à leur hyperonyme.⁵⁶

La relation entre d'hyperonymie et d'hyponymie ne relie pas seulement deux mots de la même partie du discours. Le mot *sentiment* est non seulement l'hyperonyme du nom *amour*, mais aussi du verbe *aimer*.⁵⁷

3.5.1 La relation partie-tout

La relation d'hyponymie est également liée à la relation partie-tout. Il s'agit d'une relation hiérarchique que l'on retrouve entre les mots exprimant une partie du tout et les mots exprimant le tout. On illustrera cette relation avec les mots *guidon* et *bicyclette*. Dans ce cas, *guidon* fait partie de *bicyclette*, on peut donc appeler *guidon* un **méronyme** de *bicyclette*, c'est-à-dire une partie du tout. D'autre part, *bicyclette* ici désigne le nom du tout, on parle donc d'**holonyme** de *guidon*.⁵⁸ On peut aussi citer, par exemple *nez – visage* ; *jambe – corps*, etc. La relation partie-tout diffère de l'hyponymie en ce que l'hyponymie exprime des sortes du mot superordonné, ainsi par exemple *moineau* est une sorte d'*oiseau*, mais la partie-tout exprime des parties, donc *nez* est une partie de *visage* mais pas une sorte de *visage*, de même que *jambe* est une partie de *corps* et pas une sorte de *corps*.⁵⁹

Si ce sont des noms concrets comptables en question, il n'est pas difficile de distinguer s'il s'agit de l'hyponymie ou de la partie-tout. Cependant, si on fait la distinction entre des noms abstraits ou des noms concrets non comptables, on peut les considérer à la fois comme des hyponymes et des parties de tout. Par exemple, le mot *honnêteté* peut être considéré comme une sorte de *vertu* mais aussi comme faisant partie de *vertu*. On retrouve le même problème avec les verbes exprimant l'activité. Si nous disons « *Mon père aime jardiner* », cette proposition indique qu'il aime *arroser*, *bêcher*, *biner*,

⁵⁵ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 54.

⁵⁶ IBID, p. 66.

⁵⁷ POLGUÈRE., Alain. *Lexicologie et sémantique lexicale : notions fondamentales*. 2^e édition. Montréal : Les presses de l'Université de Montréal, 2008. p. 150.

⁵⁸ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 57.

⁵⁹ NIKLAS-SALMINEN, Aino. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 119.

déssherber, semer, etc. Chacun de ces verbes est donc un hyponyme de *jardiner* mais exprime en même temps une activité qui fait partie de ce qu'exprime *jardiner*.⁶⁰

3.6 L'homonymie

Jusqu'à ce point, on a décrit des relations lexicales qui diffèrent par le signifiant (la forme) et par le signifié (le sens). Dans le cas de l'homonymie, il s'agit de relations entre deux ou plusieurs termes ayant le même signifiant, mais des signifiés radicalement différents.⁶¹ En d'autres termes, les mots sont homonymes s'ils ont les mêmes signifiants, mais ne possèdent pas aucune intersection de sens notable. La relation entre ces mots est donc caractérisée par l'absence de relation sémantique mais en même temps par la présence d'identité de forme.⁶² En d'autres mots, les homonymes sont des termes ayant la même forme mais des signifiés différentes, apparues par accident et qui sont, en règle générale, d'origines différentes.⁶³

L'homonymie se divise en deux types - l'homophonie et l'homographie. Les **homophones** ont un signifiant oral identique, c'est-à-dire qu'ils se prononcent de la même façon.⁶⁴ Par exemple, des séries de mots *comte/compte/conte* ou *coq/coque/coke*.⁶⁵ Les **homographes** ont le même signifiant graphique, autrement dit, ils sont orthographiés de la même façon mais leur sens diffère.⁶⁶ À titre d'exemple, des mots *parent* (nom) et *parent* (6^e personne du verbe *parer*) ou *couvent* (nom) et *couvent* (6^e personne du verbe *couver*). Certains mots sont à la fois homophones et homographes, c'est-à-dire qu'ils sont écrits et prononcés de la même façon. Ce sont les mots *terme* (fin) et *terme* (mot) ou *fraise* (fruit), *fraise* (outil de coupe) et *fraise* (collerette empesée et plissée), par exemple.⁶⁷ En comparaison, l'homographie est très fréquente en français, contrairement à la langue tchèque, où l'on ne trouve que très rarement des homographes.⁶⁸

⁶⁰ IBID, p. 119-120.

⁶¹ IBID, p. 120.

⁶² POLGUÈRE., Alain. *Lexicologie et sémantique lexicale : notions fondamentales*. 2^e édition. Montréal : Les presses de l'Université de Montréal, 2008. p. 155.

⁶³ ČECHOVÁ, Marie et al. *Čeština : Řeč a jazyk*. 2^e édition. Praha : ISV, 2000. p. 61.

⁶⁴ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 73.

⁶⁵ NIKLAS-SALMINEN, Aino. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 120.

⁶⁶ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 73.

⁶⁷ NIKLAS-SALMINEN, Aino. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 120.

⁶⁸ ČECHOVÁ, Marie et al. *Čeština : Řeč a jazyk*. 2^e édition. Praha : ISV, 2000. p. 61.

On peut également parler d'**homonymie grammaticale**, c'est-à-dire lorsque deux affixes ont la même forme mais le sens différent. Pour illustrer cela, on peut utiliser les mots *campeur* et *blancheur*. Ces deux mots ont le même suffixe *-eur*, mais dans le cas du mot *campeur*, il s'agit d'un mot dérivé du verbe *camper* et donc, en ajoutant le suffixe *-eur*, on obtient un mot désignant un agent, c'est-à-dire celui qui fait une action, et dans le cas du mot *blancheur*, le suffixe *-eur* nominalise l'adjectif *blanche*, et donc le nom *blancheur* indique une qualité, dans ce cas une qualité de ce qui est *blanc*.⁶⁹

Il convient également de noter que on ne considère généralement pas comme des homonymes des mots identiques mais qui diffèrent par leur genre grammatical (*le livre/la livre* ; *le manche/la manche*). De plus, on ne traite pas comme des homonymes des formes différentes de mots qui permettent des plusieurs orthographe (*clé/clef* ; *déclancher/déclencher*). Dans ce cas, on ne parle pas d'homonymes mais de **variantes**. L'homonymie se rencontre principalement dans les mots monosyllabiques. Il s'ensuit que plus un mot a de syllabes, moins il est probable d'avoir une relation homonymique.⁷⁰ Le français est assez riche en homonymes, car ce sont les mots monosyllabiques que le français possède en grand nombre.⁷¹

On peut se demander pourquoi la langue accepte les homonymes, après tout une langue idéale ne devrait logiquement avoir qu'un seul signifiant pour un seul signifié. On peut penser qu'à cause de l'homonymie il peut y avoir des incompréhensions entre les locuteurs et les interlocuteurs, mais en fait la langue s'adapte très bien à la présence de l'homonymie. En effet, la langue naturelle évite l'homonymie qui cause des difficultés dans la communication. Après tout, les mots sont employés dans des phrases, et le contexte nous indique de quel signifié il s'agit. Ainsi, la langue ne tolère que les homonymes dont l'utilisation dans le contexte est extrêmement différente l'un de l'autre. Il faut également noter que les homonymes font souvent partie de deux catégories grammaticales différentes, par exemple le verbe *savons* (4^e personne du verbe *savoir*) et le substantif *savons*. Le verbe *savons* doit toujours être employé avec un sujet, c'est-à-dire avec le pronom personnel *nous*, ou référé à un tel pronom. En outre, le verbe et le substantif ont des fonctions différentes dans une phrase et les constructions

⁶⁹ NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 120-121.

⁷⁰ IBID, p. 121.

⁷¹ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 73.

grammaticales ne permettent donc pas le même usage. Cependant, si les homonymes appartiennent à la même partie du discours, ils n'appartiennent pas, en principe, au même domaine sémantique. Par exemple, si quelqu'un dit : « *J'ai fait de la confiture de fraises* », on déduit du contexte que par le mot *fraises*, il désigne des fruits et non pas outils de coupe. Un autre facteur important concerne les phénomènes prosodiques tels que les pauses et l'intonation dans le discours parlé. Et en ce qui concerne le discours écrit, c'est la forme graphique qui permet d'éviter les éventuels malentendus (*le faix/le fait*).⁷²

3.6.1 La paronymie

Avec l'homonymie, il convient également de mentionner la paronymie. Il s'agit d'une relation entre deux ou plusieurs mots dont les signifiés est différents mais dont les signifiants sont très proches, presque identiques. Par exemple les termes *collision/collusion*, *allocation/allocution* ou *percepteur/précepteur*.⁷³ En d'autres termes, il s'agit de mots à la prononciation similaire, mais dont le sens est complètement différent. Si le locuteur n'en connaît pas le sens, il lui arrive de les confondre, surtout s'il s'agit de paronymes d'origine étrangère. C'est la raison pour laquelle les paronymes sont source de confusion.⁷⁴

3.7 La polysémie

La polysémie est un domaine très proche de l'homonymie. Il s'agit d'un phénomène où un signe sert à plusieurs usages.⁷⁵ En d'autres termes, une unité lexicale correspond à deux ou plusieurs significations.⁷⁶ Théoriquement, on peut distinguer l'homonymie de la polysémie de la manière suivante : dans le cas des homonymes, la correspondance formelle est essentiellement accidentelle et les signifiés individuelles n'ont aucun rapport entre eux. Comme mentionné ci-dessus, la relation entre ces mots est donc caractérisée par l'absence de relation sémantique mais en même temps par la présence d'identité de forme. En d'autres termes, les homonymes ne possèdent aucune intersection de sens notable.⁷⁷ Au contraire, dans le cas de la polysémie, les différentes

⁷² NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 121-122.

⁷³ IBID, p. 127.

⁷⁴ ČECHOVÁ, Marie et al. *Čeština : Řeč a jazyk*. 2^e édition. Praha : ISV, 2000. p. 61.

⁷⁵ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 71.

⁷⁶ NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 122.

⁷⁷ POLGUÈRE., Alain. *Lexicologie et sémantique lexicale : notions fondamentales*. 2^e édition. Montréal : Les presses de l'Université de Montréal, 2008. p. 155.

signifiés des mots polysémiques (**polysèmes**) sont liées les unes aux autres et ont été créées en modifiant le signifié de base sur la base de la proximité sémantique.⁷⁸ Autrement dit, un polysème présente une pluralité d'acceptions correspondant à des emplois différents et ces acceptions d'un polysème sont reliées entre elles.⁷⁹

La polysémie est l'opposée de la **monosémie** qui peut être caractérisée comme un rapport univoque existant entre un signifiant et un signifié. La monosémie se retrouve principalement dans les dictionnaires techniques et scientifiques, où il ne doit y avoir aucune ambiguïté.⁸⁰ Le mot monosémique a une seule acception, c'est-à-dire un signifié pour un signifiant. Par exemple, le mot monosémantique *décélérer* a une seule acception *réduire la vitesse*, et au contraire, le mot polysémique *canard* a cinq acceptions *animal/sucre trempé/fausse note/fausse nouvelle/journal*. On peut affirmer que les mots polysémiques appartiennent au **vocabulaire commun** tandis que les mots monosémiques relèvent du **vocabulaire de spécialité**.⁸¹ D'autres mots monosémiques sont des noms propres, par exemple des noms géographiques tels que Prague, Paris, Seine, etc.⁸²

La polysémie est un phénomène massif et présent dans toutes les langues naturelles. En français, par exemple, plus de 40 % des mots sont polysémiques et toutes les catégories syntaxiques sont concernées. **L'économie linguistique** est sa fonction principale.⁸³ En termes simples, l'économie linguistique signifie qu'un mot peut être utilisé dans plusieurs sens.⁸⁴ C'est-à-dire que, grâce à la polysémie, la langue est capable d'exprimer une infinité de nouveaux contenus avec un nombre limité d'éléments.⁸⁵ Ainsi, à l'aide de la polysématisation, les usagers de la langue augmentent les possibilités des unités lexicales qui existent déjà. Il est presque impossible pour un locuteur de créer

⁷⁸ NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 123.

⁷⁹ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 71.

⁸⁰ NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 123.

⁸¹ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 71-72.

⁸² HAVRÁNEK, Bohuslav, JEDLIČKA, Alois. *Stručná mluvnice česká*. 25^e édition. Praha : FORTUNA, 2002. p. 179.

⁸³ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 71-72.

⁸⁴ ČECHOVÁ, Marie et al. *Čeština : Řeč a jazyk*. 2^e édition. Praha : ISV, 2000. p. 61.

⁸⁵ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 71-72.

constamment de nouveaux mots pour de nouveaux référents. Il s'ensuit qu'une langue monosémique est impensable, puisqu'elle aurait un lexique pratiquement infini.⁸⁶

3.7.1 Les critères de distinction entre l'homonymie et la polysémie

Cependant, il est souvent très difficile de déterminer si un mot est un polysème ou un homonyme. Les difficultés sont principalement causées par des termes dont le sens n'est ni trop éloigné ni trop proche. Même les lexicographes qui travaillent à la rédaction des dictionnaires sont souvent en désaccord pour classer un terme comme polysémique, c'est-à-dire qu'il a une seule entrée dans le dictionnaire avec des sens multiples, ou pour le qualifier comme homonymique, donc qu'il a plusieurs entrées dans le dictionnaire. C'est grâce à l'étymologie, aux critères d'ordre sémantique et aux critères syntaxiques et morphologiques que l'on peut aider à déterminer s'il s'agit de l'homonymie ou de la polysémie.⁸⁷ C'est ce qu'on appelle le **traitement homonymique**.⁸⁸

Selon l'approche traditionnelle, les polysèmes et les homonymes se distinguent par l'**étymologie**, c'est-à-dire que les polysèmes doivent remonter à un étymon commun et les homonymes possèdent des étymons différents. Par exemple, les deux verbes *louer* ont la signification de « adresser des louanges » ou « donner/prendre en location » et sont dérivés de deux étymons distincts - *laudare* et *locare*, ils sont donc considérés comme des homonymes. Au contraire, le mot *éclair*, avec ses trois significations de « brève lumière sinueuse », « bref moment » et « pâtisserie », provient d'un seul étymon (du verbe *éclairer*, latin *exclarare*) et est donc un mot polysémique.⁸⁹ Toutefois, le critère étymologique n'est pas toujours suffisant. C'est le cas, par exemple, du mot *grève* qui, bien que provenant du même étymon (latin *grava*), est considéré comme un homonyme en raison de l'**évolution sémantique**. Le mot *grève* a pour sens originel « bande de terrain au bord de l'eau », mais les ouvriers sans travail en attente d'un emploi se sont réunis sur l'ancienne *Place de la Grève* à Paris, et c'est ainsi qu'est né le sens du mot « arrêt de

⁸⁶ NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 123.

⁸⁷ IBID, p. 123-125.

⁸⁸ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 75.

⁸⁹ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 74.

travail ». Aujourd'hui, cette relation sémantique entre ces mots à l'origine polysémiques a été oubliée et nous les considérons donc comme des homonymes.⁹⁰

Le deuxième critère permettant d'établir la distinction entre polysémie et homonymie est le **critère de l'ordre sémantique**. En effet, dans le cas des homonymes, les sémèmes sont disjoints, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de sémèmes communs, et dans le cas des mots polysémiques, il y a intersection positive des sémèmes, en d'autres termes, ils possèdent des sémèmes communs.⁹¹ Cela implique que les sens des unités lexicales doivent être suffisamment proches pour être attribué à une seule et même unité. Par exemple, les sens de *délicat* sont *fin, raffiné* et *fragile, faible*. Ils sont à rapporter à une même unité polysémique, la deuxième série de sens étant une extension de la première. Ainsi, les locuteurs ont l'impression que certains mots sont liés et d'autres ne sont pas.⁹² Cependant, ce critère est très faible. Par exemple, l'adjectif *cher* est traditionnellement considéré comme un mot polysémique, mais la différence sémantique entre ses deux sens *aimé* et *qui coûte cher* est telle qu'elle justifie de le traiter comme un homonyme.⁹³

Le **critère syntaxique** est basé sur le fait que deux mots sont homonymes si leur comportement distributionnel diffère et révèle une différence sémantique. Pour illustrer cela, on peut utiliser l'adjectif *cher*. En position attribut *cher* 1 « *aimé* » doit être accompagné d'une expansion (*cher à quelqu'un*) alors que *cher* 2 « *qui coûte cher* » ne possède pas de complément. À titre d'exemple, la différence entre les propositions « *Ce livre m'est cher* » et « *Ce livre est cher* ». Lorsque l'adjectif *cher* est employé en position épithète, *cher* 1 « *aimé* » tend à précéder le nom, au contraire, *cher* 2 « *qui coûte cher* » est obligatoirement placé après le nom. On peut le constater dans les propositions « *Ton cher ami est parti* » et « *Il achète des pantoufles chères* ». Il s'ensuit que l'adjectif *cher* est un homonyme et non un mot polysémique.⁹⁴

Selon le **critère morphologique**, deux mots sont homonymes lorsqu'ils sont à la base de séries dérivationnelles différentes. Pour illustrer cela, on utilise à nouveau

⁹⁰ NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 125.

⁹¹ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 76.

⁹² NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 125.

⁹³ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 77.

⁹⁴ LEHMAN, Alise, MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. p. 76.

l'adjectif *cher*. *Cher* 1 « *aimé* » est dérivé de *chéri*, *chérir*, et *cher* 2 « *qui coûte beaucoup* » est au contraire dérivé de *cherté*, *chérot*.⁹⁵

Il existe d'autres critères pour distinguer l'homonymie de la polysémie, mais la discipline est intermédiaire et arbitraire, et dans la pratique il est presque impossible de distinguer l'homonymie de la polysémie. En effet, certains lexicographes en créant des dictionnaires ont tendance soit à maximaliser l'homonymie, c'est-à-dire à attribuer une entrée à chaque sens distinct dans le dictionnaire, soit à maximaliser la polysémie, ce qui revient à réduire radicalement le nombre d'entrées dans le dictionnaire.⁹⁶

3.8 L'autonymie

Enfin, il convient également de mentionner l'autonymie. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'une relation entre un signe avec un autre signe, mais d'un certain usage du signe de manière isolée. On parle de « **autonyme** » lorsqu'un signe se réfère à lui-même et n'est pas utilisé pour renvoyer aux référents. L'autonymie peut être observée dans la proposition « *Enfant est un substantif et turbulent est un adjectif* ». Dans cette proposition le mot *enfant* ne dénote pas *un être humain dans l'âge de l'enfance* de même que le mot *turbulent* ne se réfère pas à *une propriété*, alors ce sont les autonymes car ils désignent eux-mêmes. Dans l'usage autonymique, les substantifs perdent leurs déterminants et tous les signes peuvent être utilisés comme sujet d'une phrase. Tout terme autonyme est un nom masculin singulier. À l'oral, on utilise l'intonation pour exprimer une expression de façon autonymique.⁹⁷

⁹⁵ IBID, p. 77.

⁹⁶ NIKLAS-SALMINEN, Aino. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 126.

⁹⁷ NIKLAS-SALMINEN, Aino. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. p. 127-128.

4 LA PARTIE PRATIQUE

L'objectif de cette étude pratique est d'analyser les relations lexicales que nous expliquons dans la partie théorique de notre mémoire de licence. Pour cela, nous avons sélectionné sept textes de discours scientifiques issus de domaines variés tels que l'économie, le droit, les soins de santé et la protection de l'environnement. Cette diversité nous permettra d'observer les relations lexicales dans des contextes différents et de vérifier notre hypothèse selon laquelle la relation la plus fréquente est celle de synonymie. Nous nous attendons à trouver des relations lexicales dans tous les types de textes, mais notre analyse a pour but de démontrer que la synonymie est particulièrement nombreuse. En effet, la synonymie nous sert d'outil pour clarifier, enrichir et diversifier le discours en offrant une alternative à certains termes et expressions, tout en préservant le sens général du texte. Les définitions de ses mots sont tirées du dictionnaire de français en ligne *Larousse* et leur authenticité est vérifiée dans le dictionnaire en ligne *Le Robert*.

4.1 Texte 1

Main-d'œuvre¹, chômage et PPE

La main-d'œuvre d'un pays² est constituée de tous ceux qui sont considérés comme salariés³ (y compris les individus sous-employés⁴) ou au chômage⁵. Ceux qui sont considérés comme inactifs⁶ sont exclus. Le ratio de la main-d'œuvre par rapport à la totalité de la population en âge de travailler s'appelle le taux d'activité. Le tableau 1 présente un cadre conceptuel pour mesurer les salariés, les personnes sous-employées, les chômeurs⁷ et les inactifs.

Dans le cas des PPE, ceux qui font partie²⁴ de la population en âge de travailler mais qui ne sont pas considérés comme actifs⁸ car ils ne travaillent pas et ne sont pas activement à la recherche d'un travail⁹, présentent un intérêt¹⁰ particulier. Les raisons pour lesquelles ils ne recherchent pas de travail peuvent varier, mais certains ont peut-être essayé puis abandonné (demandeurs d'emploi¹¹ découragés), certains ne peuvent peut-être travailler qu'à proximité de leur résidence ou n'être disponibles qu'à temps¹² partiel en raison de leurs obligations familiales ou liées à leur ménage. Il se peut que certains soient effectivement disponibles pour travailler dans le cadre d'un PPE, surtout s'il offre du travail à proximité de leur résidence et selon des horaires flexibles. Cet effet¹³ a été observé pour divers PPE et ces programmes ont entraîné une hausse du taux d'activité – ils ont “activé les inactifs” en drainant vers le travail des individus qui

auparavant n'étaient pas considérés comme actifs et, par conséquent, n'étaient pas comptés parmi les chômeurs.

Le chômage se produit dans une situation où il y a un excédent de demandeurs d'emploi¹⁴ (offre de main-d'œuvre¹⁵) par rapport au nombre réel d'emplois offerts (demande de main-d'œuvre¹⁶). Dans les pays¹⁷ en développement, le chômage est un concept qui se rapporte principalement au marché du travail¹⁸ formel¹⁹, qui est souvent plus petit²⁰ que le marché informel²¹, et parfois beaucoup plus petit²².⁹⁸

4.1.1 L'analyse du texte 1

Le premier texte qu'on choisit pour l'analyse est un texte qui explique la question du chômage, le concept de taux d'activité et parle également du programme public d'emploi (PPE). C'est un guide publié par le Bureau international du travail. Il s'agit d'un type de discours informatif ou explicatif, qui vise à transmettre des connaissances et des informations sur un sujet spécifique.

En ce qui concerne les synonymes, on trouve dans ce texte, par exemple, les noms *travail*⁹ et *emploi*¹⁴. Ici, ils sont utilisés de manière interchangeable pour désigner le fait de gagner sa vie. Par conséquent, dans le contexte de cet article, ils peuvent être considérés comme des synonymes. Toutefois, il est important de noter que dans d'autres contextes, ces mots peuvent avoir des nuances de sens différentes. Par exemple, le mot *travail*⁹ peut se référer à une activité en général, tandis que le mot *emploi*¹⁴ peut se référer à un poste spécifique pour lequel une personne est embauchée et rémunérée. Ensuite, on peut démontrer une relation de synonymie entre les mots *chômeurs*⁷ et *demandeurs d'emploi*¹¹. Ces termes désignent les personnes qui sont sans emploi et qui cherchent activement du travail et ils peuvent être utilisés l'un à la place de l'autre sans changer le sens du texte. De plus, l'expression (*être*) *au chômage*⁵ exprime le même état. Dans l'ensemble, ces synonymes sont utilisés pour clarifier les concepts liés à l'emploi et à la main-d'œuvre.

⁹⁸ Organisation internationale du Travail. *Vers le droit au travail : Un guide pour la conception de programmes publics d'emploi novateurs* [en ligne]. [consulté le 15 avril 2023]. Disponible sur : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/--ed_emp/documents/publication/wcms_563299.pdf.

On peut souligner deux exemples d'antonymes contradictoires/complémentaires dans le texte. Ce sont les mots *actifs*⁸ x *inactifs*⁶ et *formel*¹⁹ x *informel*²¹ qui entretiennent cette relation entre eux, puisque le sens de l'un exclut le sens de l'autre, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas être *actifs*⁸ et *inactifs*⁶ en même temps, par exemple. De plus, nous pouvons également identifier une relation antonymique entre les mots *chômeurs*⁷ x *salariés*³ puisque chaque mot décrit un état mutuellement opposé. Les termes *offre de main-d'œuvre*¹⁵ x *demande de main-d'œuvre*¹⁶ on peut aussi classé comme des antonymes car l'*offre de main-d'œuvre*¹⁵ représente les personnes qui cherchent un emploi et sont disponibles pour travailler, tandis que la *demande de main-d'œuvre*¹⁶ représente les emplois qui sont disponibles et qui nécessitent des travailleurs. Ils sont donc inverses l'un de l'autre. En outre, on aussi découvre des antonymes gradables *plus petit*²⁰ x *beaucoup plus petit*²² qui décrivent la taille du marché du travail formel, donc ils représentent des degrés différents d'une même caractéristique.

Ensuite, on se concentre sur l'hyponymie. Nous pouvons affirmer que *marché du travail*¹⁸ est un hyperonyme car ils englobent les concepts de *chômage*⁵, *demandeurs d'emploi*¹¹, *actifs*⁸, *inactifs*⁶, *main-d'oeuvre*¹ etc. Un autre exemple d'hyponymie est le terme *actifs*⁸, qui est un nom superordonné aux *chômeurs*⁷, *demandeurs d'emploi*¹¹ et *salariés*³.

La relation partie-tout peut être démontrée sur le terme *main-d'œuvre d'un pays*². Le texte explique que *main-d'œuvre d'un pays*² est constituée de tous ceux qui sont considérés comme *salariés*³, y compris les individus *sous-employés*⁴, ou *au chômage*⁵.

Ensuite, on peut donner des exemples de mots polysémiques. Ainsi, le mot *travail*⁹ a plusieurs significations, par exemple « activité de l'homme appliquée à la production, à la création, à l'entretien de quelque chose », « ensemble des opérations que l'on doit accomplir pour élaborer quelque chose » ou dans ce texte « activité professionnelle régulière et rémunérée »⁹⁹ etc. Le mot *intérêt*¹⁰ a aussi beaucoup de définitions, comme par exemple « souci de ce qui va dans le sens de quelque chose, de quelqu'un, qui leur est favorable, constitue pour eux un avantage », « ce qui importe, ce qui convient, est avantageux » ou « somme que le débiteur paie au créancier en rémunération de l'usage de

⁹⁹ Des dictionnaires Larousse. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 15 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/travail/79284>.

l'argent prêté »¹⁰⁰ etc. La polysémie étant un phénomène très vaste, il existe de nombreux autres mots polysémiques dans le texte, tels que *pays*¹⁷, *temps*¹² et *effet*¹³.

Enfin, nous démontrons l'homonymie sur le nom *partie*²⁴ qui se prononce de la même manière que *parti* (participe passé du verbe *partir*), *partis/partit/partît* (formes conjuguées du verbe *partir*) et *parti* (nom masculin).¹⁰¹

4.2 Texte 2

Code du travail¹ - Rupture du contrat de travail à durée indéterminée²

Chapitre Ier : Dispositions générales.

L1231-1 – L1231-5

Le contrat de travail à durée indéterminée peut être rompu³ à l'initiative de l'employeur⁴ ou du salarié⁵, ou d'un commun accord, dans les conditions prévues par les dispositions du présent titre⁶.

Ces dispositions ne sont pas applicables pendant la période d'essai⁷.

Les dispositions du présent titre ne dérogent pas aux dispositions légales assurant une protection particulière à certains salariés.

Les dispositions du présent titre sont applicables lorsque le salarié est lié à plusieurs employeurs par des contrats de travail.

L'employeur et le salarié ne peuvent renoncer⁸ par avance au droit⁹ de se prévaloir¹⁰ des règles²² prévues par le présent titre.

Lorsqu'un salarié engagé¹¹ par une société mère¹² a été mis à la disposition d'une filiale¹³ étrangère et qu'un contrat de travail a été conclu¹⁴ avec cette dernière, la société mère assure son rapatriement en cas¹⁵ de licenciement par la filiale et lui procure un nouvel¹⁶ emploi compatible avec l'importance de ses précédentes¹⁷ fonctions en son sein¹⁸. Si la société mère entend néanmoins licencier¹⁹ ce salarié, les dispositions²¹ du

¹⁰⁰ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 15 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/int%C3%A9r%C3%AAt/43680>.

¹⁰¹ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 15 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/partie/58387#homonyme>.

présent titre sont applicables. Le temps passé par le salarié au service de la filiale est alors pris en compte²⁰ pour le calcul du préavis et de l'indemnité de licenciement.¹⁰²

4.2.1 L'analyse du texte 2

Le deuxième texte qu'on examine est un extrait du Code du travail. Le type de discours est informatif et juridique, car il expose les dispositions légales relatives au contrat de travail et à la protection des salariés. Le discours est objectif et factuel, avec l'utilisation d'un langage précis, propre au domaine juridique.

Il n'y a pas beaucoup de synonymes dans ce texte car il s'agit d'un texte juridique ou législatif qui doit être très précis et clair dans sa formulation. Les termes employés sont donc souvent spécifiques et définis de manière précise pour éviter toute ambiguïté ou confusion dans leur interprétation. De plus, les lois et les contrats de travail sont souvent rédigés avec un vocabulaire spécialisé qui ne peut pas être facilement remplacé par des termes plus généraux ou synonymes. Néanmoins, on y trouve deux exemples de synonymie. L'expression *rompre un contrat de travail*³ et le verbe *licencier*¹⁹ peuvent être considérés comme des synonymes dans certaines conditions car ils ont des significations très proches. Toutefois, ils ne peuvent pas être confondus spontanément, car *rompre un contrat de travail*³ renvoie à différents motifs de rupture du contrat et *licencier*¹⁹ fait référence à la rupture du contrat de la part de l'employeur souvent lié au comportement ou à la performance du salarié. Le deuxième exemple de synonymie que nous pouvons relever dans le texte sont des noms *dispositions*²¹ et *règles*²². On peut les considérer comme des synonymes parce que les deux termes sont utilisés pour désigner les normes et les prescriptions prévues par la loi, mais comme dans le cas précédent, ils ne peuvent pas être utilisés de manière interchangeable dans tous les contextes, et sont donc des synonymes partiels.

Quant à l'antonymie, elle est beaucoup plus fréquente dans le texte. Les termes *salarié*⁵ et *employeur*⁴ sont en opposition l'un avec l'autre, ce qui en fait des antonymes de type converse ou réciproque. Pour vérifier cela, on peut utiliser le test de permutation : « Jean est le salarié de Pierre » et « Pierre est l'employeur de Jean » conservent leur sens,

¹⁰² droit.org. Code du travail. Livre II : Le contrat de travail. Titre III : Rupture du contrat de travail à durée indéterminée. Chapitre Ier : Dispositions générales. Articles L1231-1 – L1231-5. [en ligne]. [consulté le 15 avril 2023]. Disponible sur : <https://codes.droit.org/PDF/Code%20du%20travail.pdf>.

confirmant ainsi leur caractère d'antonymes converses. En outre, les verbes *conclure*³ et *rompre*¹⁴ sont des antonymes dans ce texte. Ils sont des antonymes complémentaires car ils sont mutuellement exclusifs l'un de l'autre. *Conclure*³ implique la création d'un contrat ou d'un accord, tandis que *rompre*¹⁴ implique la fin ou la résiliation de ce contrat ou accord. Les verbes *engager*¹¹ et *licencier*¹⁹ sont un autre exemple de cette relation antonymique. Les adjectifs *précédent*¹⁷ et *nouvel*¹⁶ sont des antonymes contraires ou gradables, car il y a une gradation possible entre les deux, c'est-à-dire qu'il existe des degrés intermédiaires. Par exemple, on peut avoir *moins ancien* ou *plus récent* pour décrire quelque chose qui se situe entre les deux.

Nous également trouvons deux exemples de relations hiérarchiques dans le texte. Le terme *droit*⁹ est un hyperonyme du terme *code du travail*¹. Le deuxième exemple est le terme *société mère*¹² qui est un hyperonyme du terme *filiale*¹³. En outre, en ce qui concerne la relation partie-tout, on peut dire qu'on peut la trouver entre les termes *période d'essai*⁷ et *contrat de travail à durée indéterminée*² car *période d'essai*⁷ fait partie importante du *contrat de travail à durée indéterminée*².

Il y a beaucoup de mots polysémiques. L'un d'entre eux, par exemple, est le mot *titre*⁶, qui peut signifier « mot, expression, phrase servant à désigner un écrit, une de ses parties, une œuvre littéraire ou artistique, une émission, etc. » ou « dénomination d'une dignité, d'une charge ou d'une fonction (souvent élevée) » ; ici, il signifie « fondement juridique d'un droit ». ¹⁰³ Un autre mot polysémique est le mot *cas*¹⁵. Il peut désigner, par exemple « fait, circonstance ou hypothèse, ce qui arrive ou est supposé arriver » ou « manifestation d'une maladie spécifiée chez un individu déterminé. » ¹⁰⁴

On y peut identifier un exemple de mot homonyme. Il s'agit du mot *sein*¹⁸, qui a des homophones *ceins/ceint* (forme conjuguée du verbe *ceindre*), *cinq* (adjectif numéral), *saint* (adjectif et nom) et *seing* (nom masculin). ¹⁰⁵

¹⁰³ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 15 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/titre/78240>.

¹⁰⁴ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 15 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/cas/13532>.

¹⁰⁵ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 15 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sein/71850#homonyme>.

4.3 Texte 3

Le dispositif¹ pour 2023 contre les feux de forêt

Le 11 avril 2023, le Gouvernement a présenté² son dispositif contre les feux de forêt³ pour 2023.

Depuis plusieurs années, le dispositif national contre les feux de forêt évolue pour faire face à l'évolution du risque⁴, et tenir compte⁵ de la remontée des feux d'espaces naturels⁶ vers le centre et nord de la France, en lien avec le dérèglement climatique.

Devant l'ensemble des acteurs agissant contre les feux de forêt réunis à l'Élysée le 28 octobre 2022, le président de la République a annoncé⁷ des mesures concrètes⁸ pour prévenir les incendies⁹, renforcer les moyens d'action et reboiser les forêts.

Au total en 2022, la surface¹⁰ brûlée en France (forêts¹¹, cultures et espaces naturels¹²) représente 72 000 hectares, occasionnée par 19 711 incendies.

Des moyens terrestres¹³ et aériens¹⁴

Ainsi, pour la campagne 2023, le dispositif national est renforcé par de nombreux moyens terrestres et aériens et une organisation encore plus réactive pour l'ensemble du territoire.

Les moyens aériens sont désormais gérés au niveau national, via un centre avancé du centre opérationnel de gestion interministérielle des crises²⁷ (COGIC), actif à partir du 1er juin sur la base de Sécurité civile de Nîmes-Garons (Gard).

Selon le niveau¹⁵ de risque et l'importance des sinistres¹⁶, ce centre avancé sera chargé de faire la répartition des moyens aériens sur l'ensemble du territoire au plus près des besoins.

Chaque jour, la Sécurité civile est en capacité de mobiliser¹⁷ 35 aéronefs bombardiers d'eau¹⁸, soit 9 de plus qu'au plus fort de la saison 2022, et 3 aéronefs de reconnaissance¹⁹. Il s'agit d'un renforcement inédit des moyens aériens de la France.

10 000 sapeurs-pompiers²⁰ et sapeurs-sauveteurs²¹

Par ailleurs, jusqu'à 10 000 sapeurs-pompiers et sapeurs-sauveteurs, dont 3 500 personnels via les colonnes de renfort, pourront être mobilisés²², ceci tout au long de la période estivale²³ et au-delà si les conditions météorologiques le nécessitent.

Ainsi, en 2023, le nombre de colonnes de renfort sera porté à 51, contre 44 au plus fort de la saison²⁴ 2022. Elles sont chacune équipées d'un véhicule de commandement²⁵ et de soutien et de trois groupes d'intervention feux de forêt²⁶ (GIFF), représentant 70 sapeurs-pompiers.

Enfin, en complément du dispositif déjà mis en place²⁸ les années précédentes, un détachement d'intervention retardant sera positionné en zone Sud-ouest.¹⁰⁶

4.3.1 L'analyse du texte 3

Le troisième texte à traiter est un dispositif publiée sur le site web du gouvernement français concernant la protection de l'environnement, en particulier la lutte contre les incendies. Il s'agit d'un article de type informatif. En effet, l'article présente des faits et des informations concernant les mesures prises par le gouvernement pour renforcer les moyens terrestres et aériens afin de prévenir les incendies. Le but de ce texte est d'informer le public sur les actions menées pour lutter contre les feux de forêt et les moyens mis en place pour y faire face.

Tout d'abord, nous pouvons affirmer que le mot *dispositif*^d est synonyme de *mesures concrètes*⁸, puisque *dispositif*^d fait référence à des actions mis en place pour prévenir et combattre les incendies, tout comme *mesures concrètes*⁸. Dans la phrase « ... le président de la République a annoncé des *mesures concrètes*⁸ pour prévenir les incendies, renforcer les moyens d'action et reboiser les forêts. » nous pouvons remplacer *mesures concrètes*⁸ par *dispositif*^d et le sens de la phrase sera préservé. D'autres synonymes que nous trouvons dans le texte sont les verbes *présenter*² et *annoncer*⁷. Ils peuvent être considérés comme des synonymes, car ils désignent tous deux le fait de « informer un public de quelque chose ». D'autres synonymes sont les termes *feux (de forêt)*³ et *incendie*⁹, puisque l'une des définitions du terme *incendie*⁹ est « grand feu³ qui, en se propageant, cause des dégâts importants ».¹⁰⁷ De plus, *évolution du risque*⁴ et *remontée des feux d'espaces naturels*⁶ ne sont pas exactement des synonymes, car ils ne peuvent pas être utilisés de manière interchangeable dans tous les contextes. Cependant, dans le contexte de la prévention des feux de forêt, ces termes ont une relation

¹⁰⁶ *Le dispositif pour 2023 contre les feux de forêt*. Gouvernement. [en ligne]. (le 12 avril 2023). [consulté le 15 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.gouvernement.fr/actualite/le-dispositif-pour-2023-contre-les-feux-de-foret>.

¹⁰⁷ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 15 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/incendie/42216>.

synonymique car ils sont liés au même phénomène - la propagation des feux dans des zones géographiques qui n'étaient pas auparavant touchées par ce type d'incendie. Donc, bien que ces termes ne soient pas absolument synonymes, ils sont utilisés dans le texte pour décrire un phénomène commun. En outre, les expressions *est en capacité de mobiliser*¹⁷ et *pourront être mobilisés*²² sont synonymiques dans le sens qu'elles se réfèrent toutes deux à la capacité de mobilisation, cependant, il y a une légère différence de sens et de temps entre les deux expressions. Tous ces termes synonymes sont seulement partiels, car ils ne peuvent être utilisés de façon interchangeable que dans certains contextes spécifiques.

En ce qui concerne les relations antonymiques dans ce texte, ils sont limitées, mais on peut noter une opposition entre *moyens terrestres*¹³ et *moyens aériens*¹⁴, qui sont deux types de moyens distincts. Dans le texte, l'utilisation de ces deux termes permet de distinguer les moyens utilisés pour lutter contre les feux de forêt, certains étant terrestres et d'autres aériens. De même avec, par exemple, *sapeurs-pompiers*²⁰ et *sapeurs-sauveteurs*²¹ qui sont des antonymes car ils désignent des professions différentes.

Ensuite, on traite la question des hyperonymes et des hyponymes. Tout d'abord, on y trouve le mot superordonné *crise*, nous pouvons donc créer une structure hiérarchique de mots *crise*²⁷/*sinistre*¹⁶/*incendie*⁹/*feu de forêt*³. Ainsi, un autre mot hyperonymique dans le texte est le mot *espaces naturels*¹² et le mot hyponymique est le mot *forêt*¹¹. De plus, nous pouvons également affirmer que *moyens aériens*¹⁴ est un hyperonyme des mots *aéronefs bombardiers d'eau*¹⁸ et *aéronefs de reconnaissance*¹⁹ et que *moyens terrestres*¹³ est un hyperonymes des *véhicule de commandement*²⁵, *groupes d'intervention feux de forêt*²⁶, *sapeurs-pompiers*²⁰. Le dernier exemple que on peut trouver dans le texte est l'hyperonyme *saison*²⁴, qui est le superordonné du mot *période estivale*²³.

Comme dans les autres textes, il y a de nombreux mots polysémiques. Pour illustrer cela, on peut fournir quelques exemples de ces mots ainsi que certaines de leurs significations. Premièrement, le mot *surface*¹⁰, qui a de nombreuses significations, par exemple « étendue plane, mesure de cette étendue », « partie, face extérieure d'un corps, d'un liquide », ici il signifie « niveau du sol ferme de la terre, par opposition au sous-

sol ». ¹⁰⁸ Le mot *niveau*¹⁵ peut signifié « hauteur de quelque chose par rapport à un plan horizontal de référence » ou « ensemble des locaux situés sur un même plan horizontal » etc., dans cet article *niveau*¹⁵ se réfère à « valeur de quelque chose, de quelqu'un ; degré atteint dans un domaine ». ¹⁰⁹ Enfin, le mot *place*²⁸ peut signifier « endroit », « siège » ou par exemple « poste, emploi rémunéré » etc. ¹¹⁰

Il faut mentionner que on peut remarquer le nom masculin *compte*⁵, qui a de nombreux homonymes, plus précisément des homophones : *compte/comptes/comptent* (forme conjuguée du verbe *compter*), *comte* (nom masculin), *conte* (nom masculin) et *conte/contes/content* (forme conjuguée du verbe *conter*). ¹¹¹

4.4 Texte 4

L'Union européenne¹ adopte de nouvelles règles² de transparence³ pour l'égalité salariale⁴ entre femmes⁵ et hommes⁶

Les Etats membres⁷ devront mettre en place des sanctions⁸ efficaces, telles des amendes⁹, pour les employeurs qui enfreignent les règles. Une victime de discrimination¹⁰ aura le droit de demander une indemnisation¹¹.

Le Parlement européen¹² a adopté, jeudi 30 mars, une directive¹³ destinée à contraindre les employeurs dans l'Union européenne (UE) à la transparence pour garantir l'égalité de rémunération¹⁴ entre femmes et hommes, prévoyant des amendes en cas de discrimination salariale¹⁵.

Les femmes gagnent¹⁶ 13 % de moins par heure que les hommes pour le même travail en moyenne dans l'UE, selon des statistiques de la Commission pour 2020. Cet écart n'est que de 0,7 % au Luxembourg¹⁷, mais il atteint 15,8 % en France¹⁸, 18,3 % en Allemagne¹⁹, et monte jusqu'à 22,3 % en Lettonie²⁰.

Les nouvelles règles, issues d'une proposition de la Commission européenne²¹ en mars 2021 et qui devront encore être entérinées²² par le Conseil²³ (Etats membres),

¹⁰⁸ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 15 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/surface/75694>.

¹⁰⁹ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 15 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/niveau/54687>.

¹¹⁰ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 15 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/place/61263>.

¹¹¹ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 15 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/compte/17808#homonyme>.

doivent permettre de mieux comparer la rémunération²⁴ des hommes et celle des femmes. Elles ont été largement adoptées par les eurodéputés²⁵ (427 voix pour²⁶, 79 contre²⁷ et 76 abstentions).

La présidente de la Commission²⁸, Ursula von der Leyen²⁹, a déclaré :

« A travail égal, salaire³⁰ égal. Et pour un salaire égal, il faut de la transparence. Les femmes doivent savoir si leurs employeurs les traitent de façon équitable³¹. Et lorsque ce n'est pas le cas, elles doivent être en mesure⁴⁶ de se défendre et d'obtenir³² ce qu'elles méritent. »

Fin du secret³³ salarial

Les employées et leurs représentants auront le droit de demander à l'employeur des informations claires et complètes sur les niveaux de rémunération individuels et moyens, ventilés par genres³⁴, explique le Parlement européen dans un communiqué, ajoutant : « Le secret salarial sera interdit. »

Lorsque les effectifs³⁵ comptent au moins cent salariés³⁶, ces employeurs³⁷ seront tenus de publier régulièrement des informations sur l'écart de rémunération entre⁴⁸ les femmes et les hommes. L'employeur qui ne pourra pas justifier objectivement un écart de 5 % ou plus devra procéder à l'évaluation des salaires en coopération avec les représentants du personnel³⁸.

Les Etats membres devront mettre en place³⁹ des sanctions efficaces, telles des amendes, pour les employeurs qui enfreignent les règles. Une victime de discrimination aura le droit de demander une indemnisation.

Le Parlement souligne enfin que si une employée ou un employé⁴⁰ estime que le principe de l'égalité⁴¹ de rémunération n'a pas été appliqué⁴² et porte⁴³ l'affaire devant les tribunaux, ce sera à l'employeur de prouver qu'il n'y a pas eu de discrimination.

Une fois adoptée⁴⁴ par le Conseil, la directive entrera en vigueur vingt jours après sa publication au Journal officiel, et les Etats membres devront transposer les nouveaux éléments dans leur droit⁴⁵ national dans un délai de trois ans^{47, 112}.

¹¹² *L'Union européenne adopte de nouvelles règles de transparence pour l'égalité salariale entre femmes et hommes.* Le Monde. [en ligne]. (le 30 mars 2023). [consulté le 16 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.lemonde.fr/economie/article/2023/03/30/l-union-europeenne->

4.4.1 L'analyse du texte 4

Un autre texte à examiner est un article publié par le journal Le Monde. Cet article décrit l'adoption d'une directive par le Parlement européen destinée à garantir l'égalité salariale entre femmes et hommes dans l'Union européenne. Il s'agit d'un discours informatif car l'article présente des informations factuelles sur l'adoption de nouvelles règles. On trouve dans ce texte principalement du vocabulaire juridique, politique et économique.

Tout d'abord, on examine la question de la synonymie. Dans le texte, on trouve une paire de synonymes *salaires*³⁰ et *rémunération*²⁴. Dans le contexte ils sont utilisés pour désigner la même chose, ça veut dire la somme d'argent versée aux employés en échange de leur travail. Bien qu'ils aient presque le même sens, ce sont des synonymes partiels, puisque *salaires*³⁰ se réfère souvent à juste la somme d'argent, cependant *rémunération*²⁴ peut également comprendre diverses bonus et autres avantages non financiers. Puisque *salaires*³⁰ et *rémunération*²⁴ sont synonymes, il est évident que *égalité salariale*⁴ et *égalité de rémunération*¹⁴ seront aussi des synonymes. En outre, on peut considérer les verbes *gagner*¹⁶ et *obtenir*³² comme des synonymes partiels, puisque *obtenir* dans ce contexte peut être interprété comme « gagner un salaire égal à celui des hommes ». Dans le texte, on trouve également l'expression *la présidente de la Commission*²⁸ et le nom propre *Ursula von der Leyen*²⁹, qui désignent tous deux la même personne, ce qui permet de les substituer dans tous les cas et ce sont donc des synonymes absolus. Les autres synonymes figurant dans l'article sont *effectif*³⁵, *personnel*³⁸ et *salariés*³⁶ qui tous désignent les travailleurs. Comme il existe de petites différences de sens, il ne s'agit que de synonymes partiels. En outre, *salarié* est également un synonyme partiel de *employé*⁴⁰. Il ne s'agit pas de synonymes absolus, parce que *employé*⁴⁰ signifie une personne employée, par exemple dans une entreprise, tandis que *salarié*³⁶ signifie une personne qui reçoit un salaire, en même temps ces deux termes se réfèrent à des travailleurs. L'article utilise également les verbes *mettre en place*³⁹ et *appliquer*⁴³ qui ont une signification semblable de réaliser quelque chose, dans ce contexte, mettre en œuvre et respecter une directive de l'Union européenne.

adopte-de-nouvelles-regles-de-transparence-pour-l-egalite-salariale-entre-femmes-et-hommes_6167586_3234.html.

Ensuite, on analyse des relations antonymiques qui on peut trouver dans cet article. Les mots qui entretiennent une relation antonymique entre eux sont, par exemple, les mots *femme*⁵ et *homme*⁶ qui sont des antonymes converses ou réciproques. Comme un autre exemple de mots opposés on peut citer les mots *égalité*⁴¹ et *discrimination*⁴². Ce sont les antonymes grabales car on peut les situer sur une échelle de gradation mais aussie parce que ces mots désignent les concepts qui peuvent être plus ou moins intenses. Il s'ensuit donc que les antonymes sont aussi les expressions *égalité salariale*⁴ et *discrimination salarile*¹⁵, même que l'expression *égalité de rémunération*¹⁴ a un sens opposé à celui de *discrimination salariale*¹⁵. Les mots de sens contraires sont aussi les prépositions *pour*²⁶ et *contre*²⁷. Dans ce contexte ils signifient des faits opposés, c'est-à-dire que *pour*²⁶ signifie les eurodéputés qui ont voté en faveur de la nouvelle directive, alors que *contre*²⁷ signifie les eurodeputés qui ont voté en défaveur de cette directive de l'Union européenne. Il s'agit d'antonymes contraires. Les autres mots qui sont en opposition l'un avec l'autre sont les termes *salarié*³⁶ et *employeur*³⁷. Ce sont des antonymes de type converse ou réciproque. Le même cas d'antonymes converses a été trouvé dans le texte 2, où nous avons confirmé ce type d'antonymie grâce au test de permutation. Les termes *employé*⁴⁰ et *employeur*³⁷ entretiennent le même type d'antonymie entre eux, bien sûr. La dernière paire de mots à analyser en termes de relation antonymique est celle des mots *transparence*³ et *secret*³³. Il s'agit d'antonymes contradictoires ou complémentaires car ces mots ont des sens opposés, en ce sens la négation de l'un des mots entraîne l'assertion de l'autre.

En outre, cet article contient de nombreux exemples de relations hiérarchiques entre les mots. Nous pouvons illustrer la relation hiérarchique avec l'exemple de *Union européenne*¹, qui est un hyperonyme de nombreux autres mots. Les hyponymes de *Union européenne*¹ sont, par exemple, les termes *Parlement européen*¹², *Commission européenne*²¹, *Conseil*²³ (européen), *présidente de la Commission*²⁸, *eurodéputés*²⁵, *directive*¹³ et aussi, bien sûr *Etats membres*⁷, donc dans cet article *Luxembourg*¹⁷, *France*¹⁸, *Allemagne*¹⁹, et *Lettonie*²⁰. Dans ce cas, il s'agit d'une relation hiérarchique, car l'*Union européenne*¹ est une organisation politique qui englobe les entités politiques de l'UE, les règlements et les lois de l'UE et, bien évidemment, les *États membres*⁷. Il s'ensuit que *Union européenne*¹ est supérieur à tous ces éléments. On y trouve aussi un hyperonyme *règle*² qui est un terme général. Le terme *droit*⁴⁵ figure dans le texte, qui comprend « l'ensemble des règles ». En d'autre termes, *règle*² est un hyperonyme du terme

*droit*⁴⁵. Un autre hyperonyme que l'on peut remarquer dans cet article est le mot *genre*³⁴, qui est supérieur aux co-hyponymes *femme*⁵ et *homme*⁶. Des autres co-hyponymes que nous pouvons découvrir dans le texte sont *amende*⁹ et *indemnisation*¹¹, qui sont un type spécifique de *sanction*⁸, en d'autres termes, *sanction*⁸ est un hyperonyme de *amende*⁹ et de *indemnisation*¹¹.

Comme dans les textes précédents, les mots polysémiques sont nombreux, nous n'en montrerons que deux exemples. Il y a le mot polysémique *mesure*⁴⁶, qui peut signifier « action de mesurer », « modération dans l'action » ou « moyen mis en œuvre », par exemple.¹¹³ Un autre mot polysémique est le verbe *adopter*⁴⁴ qui peut avoir le sens de « accepter », « choisir » ou « ratifier ».¹¹⁴

En matière d'homonymie, on peut mentionner par exemple le verbe *porte*⁴³ qui est ici à la troisième personne du singulier et dont les homonymes sont *portent* et *portes* (des autres formes conjuguées du verbe *porter*), le nom féminin *porte* et aussi l'adjectif *porte*.¹¹⁵ En autre mot homonymique est le mot *ans*⁴⁷, qui a des homophones *en* (préposition), *han* (adjectif invariable) et *han* (interjection).¹¹⁶ Le dernier exemple démontrant l'homonymie est la préposition *entre*⁴⁸, qui possède des homonymes *antre* (nom masculin) et *entre/entres/entrent* (formes conjuguées du verbe *entrer*).¹¹⁷

4.5 Texte 5

Coronavirus¹

La maladie à coronavirus² (COVID19³) est une maladie infectieuse due au virus SARS-CoV-2⁴.

La plupart des personnes infectées⁵ par le virus présentent⁶ une maladie respiratoire³¹ d'intensité légère⁷ à modérée⁸ et se rétablissent sans avoir besoin d'un traitement⁹ particulier. Certaines, cependant, tombent gravement malades¹⁰ et ont besoin

¹¹³ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 16 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/synonymes/mesure/13861>.

¹¹⁴ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 16 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/synonymes/adopter/424>.

¹¹⁵ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 16 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/porte/62689>.

¹¹⁶ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 16 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/an/3163#homonyme>.

¹¹⁷ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 16 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/entre/30002#homonymeEntre>.

de soins médicaux. Les personnes âgées et celles qui ont¹¹ un problème médical¹² sous-jacent, tel qu'une maladie cardiovasculaire¹³, un diabète¹⁴, une maladie respiratoire chronique¹⁵ ou un cancer¹⁶, ont plus¹⁷ de risques de présenter une forme grave¹⁸. N'importe qui, à n'importe quel âge, peut contracter³² la COVID-19 et tomber gravement malade¹⁹ ou en mourir²⁰.

La meilleure façon²¹ d'éviter et de ralentir la transmission est d'être bien informé sur la maladie et sur la manière²² dont le virus se propage. Protégez-vous et protégez les autres contre l'infection en maintenant²³ une distance d'au moins²⁴ un mètre²⁵ avec les autres, en portant un masque correctement ajusté et en vous lavant les mains fréquemment à l'eau et au savon²⁶ ou avec une solution²⁷ hydroalcoolique. Faites-vous vacciner quand vient votre tour et suivez les recommandations locales.

Le virus³⁰ peut se propager par l'intermédiaire des gouttelettes de salive ou de sécrétions nasales émises par une personne infectée quand elle tousse, éternue, parle, chante ou respire. Il est donc important d'appliquer les règles d'hygiène respiratoire, par exemple en se couvrant la bouche et le nez avec le pli du coude lorsque l'on tousse, et si l'on ne se sent²⁸ pas bien, de rester chez soi et de s'isoler jusqu'à ce qu'on soit rétabli²⁹.¹¹⁸

4.5.1 L'analyse du texte 5

Le texte suivant analysé est l'annonce publiée par l'Organisation mondiale de la Santé concernant l'infection par le coronavirus. Le type de discours de ce texte est informatif. Il présente des faits et des informations sur la maladie à coronavirus (COVID19) et sur les mesures à prendre pour se protéger contre cet infection. Le vocabulaire présent dans ce texte est principalement scientifique et médical.

En premier lieu, on analyse les relations de synonymie dans ce texte. *COVID19*³ et *SARS-CoV-2*⁴ sont des doublets lexicaux car ils désignent tous deux le même virus, en d'autres termes, ils ont des signifiants différents mais se réfèrent au même signifié. Il s'ensuit que, *maladie à coronavirus (COVID19)*³ et *maladie infectieuse due au virus SARS-CoV-2*⁴ sont aussi des doublets lexicaux dans ce texte, car ils désignent tous deux la même maladie sans des nuances de sens. Les noms *façon*²¹ et *manière*²² sont des exemples de synonymie partielle. En outre, on trouve également dans le texte deux

¹¹⁸ *Coronavirus*. Organisation mondiale de la Santé. [en ligne]. [consulté le 16 avril 2023]. Disponible sur : https://www.who.int/fr/health-topics/coronavirus/coronavirus#tab=tab_1.

exemples de verbes qui possèdent des relations de synonymie entre eux. Les verbes *infectées*⁵ (ici le participe passé du verbe infecter, qui sert comme adjectif) et *tombent malade*¹⁹ (tomber malade) sont des synonymes partiels puisqu'ils se rapportent tous deux à une personne qui a contracté une maladie. De plus, les verbe *présentent*⁶ (présenter) et *ont*¹¹ (avoir) peuvent aussi être considérés comme des synonymes partiels car ils expriment tous les deux le fait d'avoir une maladie.

En ce qui concerne l'antonymie, nous ne trouvons ici que des exemples d'antonymie contraire ou gradable. Les adjectifs *légère*⁷, *modérée*⁸ et *grave*¹⁸ sont des antonymes gradables qui décrivent différents degrés d'intensité de la maladie. De même, *plus*¹⁷ et *moins*²⁴ sont des antonymes gradables car ils représentent des degrés opposés sur une échelle. Les verbes *soit rétabli*²⁹ (être rétabli), *tomber (gravement) malade*¹⁹ et *mourir*²⁰ peuvent être considérés comme des antonymes gradables, car ils représentent des différents états de la maladie. Ainsi que, les mots *infectées*⁵ et *rétabli*²⁹ sont des antonymes gradables parce que ils aussi désignent des différents états.

Ensuite, on analyse les relations hiérarchiques que l'on trouve dans le texte ci-dessus. Le nom *virus*³⁰ est un hyperonyme de *coronavirus*¹, *COVID19*³ et *SARS-CoV-2*⁴. Par conséquent, nous pouvons les classer dans une structure hiérarchique *virus*³⁰-*coronavirus*¹-*COVID19*³/*SARS-CoV-2*⁴. Un autre hyperonyme est le terme *maladie respiratoire*³¹, qui possède des co-hyponymes *maladie à coronavirus*² et *maladie infectieuse due au virus SARS-CoV-2*⁴. L'hyperonyme est aussi le terme *problème médical*¹² qui a des co-hyponymes *maladie cardiovasculaire*¹³, *diabète*¹⁴, *maladie respiratoire chronique*¹⁵ et *cancer*¹⁶, par exemple.

Les mots polysémiques qui peuvent être relevés dans ce texte sont, par exemple, les noms *traitement*⁹ et *solution*²⁷. Le nom *traitement*⁹ a la signification de « ensemble des méthodes employées pour lutter contre une maladie et tenter de la guérir » dans ce contexte, mais il peut aussi signifier « manière d'agir, de se comporter envers quelqu'un, à l'égard d'un animal » ou dans le domaine de l'agriculture « pulvérisation d'un liquide ou application d'un produit quelconque en vue de lutter contre les ennemis des cultures ou

des élevages », par exemple.¹¹⁹ Le nom *solution*²⁷ désigne ici « liquide contenant un corps dissous » mais peut aussi signifier « réponse à un problème, à une question ».¹²⁰

Concernant les homonymes, on peut souligner les mots *maintenant*²³, *sent*²⁸, *mètre*²⁵ et *savon*²⁶. Le verbe *maintenant*²³ (ici *en maintenant* – gérondif présent du verbe maintenir) possède un homonyme de l'adverbe *maintenant*. Le verbe conjugué *sent*²⁸ a des homonymes *sens* (une autre forme conjuguée du verbe *sentir*), *cent* (adjectif numéral), *cent* (nom masculin), *sang* (nom masculin), *sans* (préposition), *s'en* (pronom) et *sens* (nom masculin).¹²¹ Un autre mot homonymique est le nom *mètre*²⁵, dont les homonymes sont *maître* (nom masculin) et *mettre* (verbe).¹²² Le dernier exemple d'homonymie dans ce texte est le nom *savon*²⁶ et son homonyme *savons* (forme conjuguée du verbe *savoir*).¹²³

À titre d'exemple de paronymie, on peut citer le verbe *contracter*³² qui signifie ici « attraper » peut être confondu avec le verbe « contacter » qui signifie « entrer en contact, se mettre en rapport avec quelqu'un ».¹²⁴

4.6 Texte 6

Code pénal

Chapitre Ier : Des principes généraux

Article 111-1 - 111-5

Les infractions¹ pénales sont classées, suivant leur gravité, en² crimes³, délits⁴ et contraventions⁵.

La loi⁶ détermine⁷ les crimes et délits et fixe⁸ les peines⁹ applicables à leurs auteurs¹⁰.

¹¹⁹ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 16 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/traitement/78979>.

¹²⁰ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 16 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/solution/73361>.

¹²¹ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 16 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/sentir/72147#homonyme>.

¹²² *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 16 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/m%C3%A8tre/51012#homonyme>.

¹²³ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 16 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/savon/71239#homonyme>.

¹²⁴ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 16 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/contacter/18535>.

Le règlement détermine les contraventions et fixe, dans les limites et selon les distinctions établies¹¹ par la loi, les peines applicables aux contrevenants.

Nul¹² ne peut être puni pour un crime ou pour un délit dont les éléments ne sont pas définis¹³ par la loi, ou pour une contravention dont les éléments ne sont pas définis par¹⁴ le règlement¹⁵.

Nul ne peut être puni d'une peine qui n'est pas prévue¹⁷ par la loi, si l'infraction est un crime ou un délit, ou par le règlement, si l'infraction est une contravention.

La loi pénale¹⁸ est d'interprétation stricte.

Les juridictions pénales¹⁹ sont compétentes pour interpréter les actes administratifs²⁰, réglementaires²¹ ou individuels²² et pour en apprécier la légalité lorsque, de cet examen, dépend la solution du procès pénal qui leur est soumis.¹²⁵

4.6.1 L'analyse du texte 6

Un autre texte à traiter est un extrait du Code pénal français qui énonce des principes généraux concernant la classification des infractions pénales, la détermination des peines applicables et à l'interprétation de la loi pénale. Il s'agit d'un texte de type juridique qui vise à informer le lecteur sur les règles et les principes du système pénal en France. Le texte est rédigé de manière formelle et utilise un langage précis qui est propre au domaine juridique.

Dans un premier lieu, on analyse la synonymie que l'on trouve dans le texte. Nous ne relevons que les verbes qui ont une relation de synonymie partielle entre eux. Plus précisément, il s'agit des verbes *détermine*⁷, *fixe*⁸, *établies*¹¹, *définis*¹³, *prévue*¹⁷. Ils ont des sens similaires dans le contexte du texte car ils expriment tous l'idée de définir, de spécifier ou de prescrire quelque chose. Toutefois, ils ne sont pas interchangeables car leur usage est spécifique et leur signification peut être nuancée. Par exemple, « la loi *détermine*⁷ les crimes et délits » signifie que la loi établit les types d'infractions, tandis que « la loi *fixe*⁸ les peines applicables » signifie que la loi précise les sanctions correspondantes.

¹²⁵ Legifrance. Code pénal. Livre Ier : Dispositions générales. Titre Ier : De la loi pénale. Chapitre Ier : Des principes généraux. Article 111-1 - 111-5. [en ligne]. [consulté le 17 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/pdf/LEGITEXT000006070719.pdf>/LEGI.

En ce qui concerne la relation d'opposition, on ne trouve qu'un seul exemple de mots dans le texte qui peuvent être considérés comme des antonymes. Ce sont les termes *crimes*³, *délits*⁴ et *contraventions*⁵ qui on peut classer comme des antonymes gradables. Ils se réfèrent à des catégories d'infractions pénales qui varient en termes de gravité.

Quant aux relations hiérarchiques, nous pouvons citer plusieurs exemples. Tout d'abord, le terme *infractions*¹ est un mot superordonné aux termes *crimes*³, *délits*⁴ et *contraventions*⁵ qui sont des co-hyponymes. Un autre hyperonyme est le terme *loi*⁶ et son hyponyme est le terme *règlement*¹⁵ car *loi*⁶ signifie une norme juridique supérieure au règlement dans la hiérarchie des normes. De même, *loi*⁶ est un hyperonyme de *loi pénale*¹⁸. Le dernière exemple de relation hiérarchique est le terme *juridictions pénales*¹⁹ qui ont une compétence pour interpréter la légalité des *actes administratifs*²⁰, *réglementaires*²¹ ou *individuels*²², c'est-à-dire que les *actes administratifs*²⁰, *réglementaires*²¹ et *individuels*²² sont des co-hyponymes.

Ensuite, nous analysons des mots polysémiques dans le texte. Le mot *règlement*¹⁵ a plusieurs signifiés, il fait ici référence à « action de fixer ce qui doit être dans un domaine légal » mais peut aussi signifier « solution » ou « paiement », par exemple.¹²⁶ De plus, on y peut trouver le pronom indéfini *nul*¹² qui se réfère à « aucune personne » mais quand utilisé comme adjectif il peut faire référence à, par exemple, « qui n'existe pas, qui se réduit à rien, qui égale zéro ».¹²⁷

En matière d'homonymie, on peut citer comme exemples les mots *en*², *peine*⁶ et *par*¹⁴. La préposition *en*² a des homonymes *an* (nom masculin), *han* (adjectif invariable) et *han* (interjection).¹²⁸ Un autre mot homonymique est le nom *peine*⁶ qui possède des homonymes *peine/peines/peinent* (formes conjuguées du verbe *peiner*), *pêne* (nom masculin) et *penne* (nom féminin).¹²⁹ Le dernier exemple d'homonymie est représenté par la préposition *par*¹⁴ qui a des homonymes *par* (nom masculin), *pare/pares/parent* (formes

¹²⁶ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 17 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/r%C3%A8glement/67657>.

¹²⁷ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 17 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/nul/55235>.

¹²⁸ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 17 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/en/29043#homonyme>.

¹²⁹ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 17 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/peine/59016#homonyme>.

conjuguées du verbe *parer*), *parr* (nom masculin), *pars/part* (forme conjuguée du verbe *partir*), *part* (nom féminin), *part* (nom masculin).¹³⁰

Comme exemple de paronymie, on peut citer le mot *infractions*¹ qui signifie « violation », qui peut être confondu avec *effraction* dont signification est « rupture ».¹³¹

4.7 Texte 7

Économie du travail¹

L'économie du travail² étudie³ l'ensemble des comportements et des transactions associés à une activité professionnelle⁴. Elle accorde une place particulière à l'échange de services du travail⁵ contre un salaire⁶ et donc à l'étude du salariat⁷. Elle s'intéresse⁸, en amont de cet échange, aux comportements d'offre⁹ de travail émanant de la population et à ceux de demande de travail¹⁰ émanant des entreprises¹¹. Parmi les comportements relatifs à l'offre de travail¹², l'économie du travail s'intéressera notamment aux choix d'éducation et de formation continue¹³, et aux comportements migratoires.

Les principaux acteurs en économie³¹ du travail sont les individus¹⁴ et les ménages¹⁵ d'une part, et les entreprises d'autre part. D'autres acteurs jouent¹⁶ cependant un rôle essentiel¹⁶ : les partenaires sociaux et l'État³³ en tant¹⁷ que régulateurs des échanges (par la législation du travail et les conventions paritaires) et responsables de l'enseignement obligatoire, de la formation¹⁸ continue, de systèmes d'assurance contre divers risques sur le marché du travail¹⁹, etc.

Le marché du travail est complexe²⁰ à analyser. La concurrence et l'information y sont souvent imparfaites. Les risques encourus par les travailleurs²¹ (risques d'accident du travail, de dévalorisation inopinée de leur savoir-faire²²) sont très difficiles²³ à diversifier. Il y a donc, de leur part²⁴, une demande²⁵ d'assurance contre les risques présents²⁶ sur le marché du travail. En outre, le travail est en lui-même un « bien » fort particulier. Il occupe²⁷, en effet, une place cruciale²⁷ dans nos sociétés.

Au fil du temps, l'économie du travail s'est éloignée d'hypothèses fort simples²⁸ à propos des objectifs des acteurs économiques³². Dans les limites de cette²⁹ introduction,

¹³⁰ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 17 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/par/57821#homonyme>.

¹³¹ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 17 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/effraction/27965>.

il n'est pas possible de faire écho de ces travaux récents. On s'en tiendra donc à des hypothèses standards de la discipline^{30, 132}.

4.7.1 L'analyse du texte 7

Cet extrait d'un livre de sciences économiques est un texte traitant de l'économie du travail. Il s'agit d'un texte informatif et explicatif qui vise à présenter divers aspects de l'économie du travail de manière claire et précise. Le texte présente des informations factuelles et utilise un langage spécialisé propre au domaine de l'économie.

En premier lieu, nous examinons la question des relations de synonymie. Les mots *travail*² et *activité professionnelle*⁴ peuvent être considérés comme des synonymes partiels dans le texte. Bien qu'ils soient utilisés pour désigner des concepts légèrement différents, ils sont liés et utilisés de manière interchangeable dans certaines parties du texte. Par exemple, dans la phrase « L'économie du travail étudie l'ensemble des comportements et des transactions associés à une activité professionnelle », les deux termes sont utilisés pour décrire la même chose. D'autres synonymes partiels qui apparaissent dans le texte sont les verbes *étudie*³ et *s'intéresse*⁸, parce que dans le contexte de ce texte, les deux verbes sont utilisés pour décrire l'objet d'étude de l'économie du travail. Les expressions qui ont également un sens très proche sont *jouent un rôle essentiel*¹⁶ et *occupent une place cruciale*²⁷. Toutes deux mettent l'accent sur les acteurs dans l'économie. En outre, nous pouvons également identifier les adjectifs *complexe*²⁰ et *difficiles*²³ comme des synonymes partiels, puisqu'ils décrivent tous deux une qualité compliquée, mais ils ne sont pas interchangeables dans tous les cas. Le nom *discipline*³⁰ renvoie à *économie du travail*¹. Dans ce cas, il s'agit également de synonymes partiels, puisqu'ils peuvent être utilisés de manière interchangeable dans ce contexte. A titre d'exemple de synonymie absolue, les termes *acteurs économiques*³¹ et *acteurs en économie*³² décrivent exactement la même chose sans aucune différence de sens.

Ensuite, il convient d'analyser les relations d'antonymie. Les termes *offre*⁹ et *demande*²⁵ sont des antonymes contradictoires ou complémentaires, ainsi que les termes *offre de travail*¹²² et *demande de travail*¹⁰. De plus, les adjectifs *complexe*²⁰ et *simples*²⁸ sont un autre exemple d'antonymie. Dans ce cas, il s'agit d'une antonymie gradable ou

¹³² *Économie : Tout le programme en un volume avec les cours des meilleurs professeurs*. [en ligne]. Paris : Groupe Eyrolles, 2008 [consulté le 17 avril 2023]. Disponible sur : <https://drive.google.com/file/d/1uH8bryvX6LqxjFPtVmMWTkToJelakEyJ/view>. p. 129.

contraires étant donné que ces deux adjectifs représentent deux extrêmes sur l'échelle de gradation.

En ce qui concerne les relations hiérarchiques, il convient de mentionner que le nom *discipline*³⁰ est un hyperonyme du terme *économie du travail*¹. De même, *économie du travail*¹ est un mot superordonné à de nombreux autres mots, tels que *marché du travail*¹⁹, *offre de travail*¹², *demande de travail*¹⁰, *services du travail*⁵, *salaires*⁶, *étude du salariat*⁷, *entreprises*¹¹, *formation continue*¹³, *ménages*¹⁵, *travailleurs*²¹, *savoir-faire*²² etc. Un autre hyperonyme qui figure dans le texte est le terme *acteurs économiques*³¹/*acteurs en économie*³² qui possède plusieurs co-hyponymes, par exemple, *individus*¹⁴, *ménages*¹⁵, *entreprises*¹¹, *État*³³ etc. Dans ce cas, il s'agit également d'une relation partie-tout, car ces acteurs forment un ensemble des acteurs économiques.

Dans le cas de la polysémie, nous soulignons deux mots qui ont plusieurs sens. Le premier est l'adjectif *présents*²⁶, qui signifie ici dans le texte « le contraire d'absent » mais qui peut aussi être utilisé comme un nom, et qui a alors le sens de « époque actuelle » ou, par exemple, « objet que l'on offre ; cadeau ». ¹³³ Le deuxième mot polysémique est le nom *formation*¹⁸, qui signifie ici « éducation » mais peut aussi avoir le sens de « création » ou « équipe », par exemple. ¹³⁴

Enfin, les homonymes doivent également être mentionnés. Dans le texte, on retrouve le mot *tant*¹⁷ (qui fait partie de la conjonction *en tant que*), qui a de nombreux homophones, tels que *tan* (nom masculin), *taon* (nom masculin), *temps* (nom masculin), *t'en* (pronom) *tends/tend* (formes conjuguées du verbe *tendre*). ¹³⁵ De plus, l'adjectif démonstratif *cette*²⁹ possède deux homophones : *sept* (adjectif numéral invariable) et *set* (nom masculin). ¹³⁶ Le dernier exemple d'homonymie est le nom *part*²⁴ et ses homonymes *par* (nom masculin), *par* (préposition), *pare/pares/parent* (formes conjuguées du verbe

¹³³ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 17 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/pr%C3%A9sent/63690>.

¹³⁴ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 17 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/formation/34643>.

¹³⁵ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 17 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/tant/76610#homonyme>.

¹³⁶ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 17 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/ce/13947#homonyme>.

parer), *parr* (nom masculin), *pars/part* (formes conjuguées du verbe *partir*) et *part* (nom masculin).¹³⁷

4.8 Le résumé des analyses

Enfin, après avoir examiné sept textes, nous présentons une récapitulation des résultats de notre analyse.

Notre objectif est de prouver que la relation lexicale la plus fréquente dans les textes est la synonymie, ce que nous avons réussi à démontrer. Cependant, malgré sa fréquence, il a été prouvé, comme mentionné dans la partie théorique, que les synonymes absolus sont très rares. Nous n'en avons trouvé que deux exemples dans ces sept textes (textes 4 et 7). De plus, nous avons mis en évidence un exemple de doublets lexicaux trouvé dans l'analyse du texte 5, qui concerne les soins de santé. Toutefois, il est important de souligner que, même si la synonymie est la relation lexicale la plus fréquente dans les textes en général, elle est moins présente dans les textes juridiques, qui évitent les ambiguïtés et les malentendus en étant interprétés de manière stricte, sans possibilité de confusion. Néanmoins, nous avons réussi à trouver des synonymes partiels dans ces textes juridiques, mais il s'agit uniquement de mots ayant des significations très similaires et qui ne peuvent pas être librement interchangeables.

En ce qui concerne les relations d'opposition, nous avons observé qu'elles sont également fréquentes dans les textes. Bien que l'antonymie gradable soit la plus courante, les autres types d'antonymie sont également bien représentés. Toutefois, nous avons pu analyser un seul exemple d'antonymie dans le texte 6, mais nous avons identifié au moins deux exemples dans les autres textes.

Nous avons également analysé les relations hiérarchiques trouvées dans chaque texte de notre analyse. Dans chaque texte, nous trouvons au moins deux exemples de mots superordonnés et subordonnés. Quant à la relation partie-tout, étroitement liée à l'hyponymie, nous la retrouvons dans les textes 1, 2 et 7.

Dans le cas de l'homonymie, nous n'avons pas pu trouver de mots dans le texte qui présentent cette relation entre eux. Nous avons donc choisi au moins un mot dans

¹³⁷ *Des dictionnaires Larousse*. Dictionnaires français. [en ligne]. [consulté le 17 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/part/58338#homonyme>.

chaque texte et nous avons recherché ses homophones et homographes. Pour ce faire, nous avons principalement utilisé le dictionnaire de français en ligne *Larousse*.

Il en va de même pour le thème de la paronymie, qui n'est pas présent dans le texte. Nous avons donc retenu des mots dans les textes 5 et 7 et retrouvé leurs paronymes.

Concernant la polysémie, les mots polysémiques sont nombreux dans tous les textes, puisque, comme nous l'avons appris dans la partie théorique, la polysémie concerne un grand nombre de mots. Nous avons suivi la même procédure que pour l'homonymie, c'est-à-dire que nous avons choisi des mots dans le texte et recherché leurs autres sens possibles dans le dictionnaire de français en ligne *Larousse*.

Enfin, il convient de mentionner que nous n'avons pas été en mesure de trouver un seul exemple d'autonomie.

5 CONCLUSION

Enfin, il convient d'évaluer notre mémoire de licence dans laquelle nous avons abordé le thème des relations lexicales en français.

Dans la première partie théorique, nous avons d'abord défini brièvement la lexicologie en tant que discipline scientifique et dans les chapitres suivants nous avons traité les différentes relations lexicales d'un point de vue théorique, en particulier la synonymie, l'antonymie, l'hyponymie/hyperonymie, la relation part-tout, l'homonymie, la paronymie, la polysémie et l'autonymie.

Dans la deuxième partie pratique, nous avons analysé sept textes de spécialité en utilisant les connaissances acquises. Nous avons choisi d'analyser des textes liés aux domaines de l'économie, du droit, de la santé et de l'environnement, afin d'assurer la diversité de ces textes et donc la diversité de notre analyse. Notre objectif était de trouver dans ces textes des exemples de chaque relation lexicale définie dans la partie théorique et, surtout, de prouver l'hypothèse selon laquelle la synonymie est la relation lexicale la plus fréquente. Dans chacun des textes, nous avons pu trouver au moins deux exemples de synonymie, d'antonymie et d'hyponymie/hyperonymie. Quant à la relation partie-tout, elle n'est pas apparue très souvent dans les textes. Par ailleurs, nous n'avons pas pu trouver d'exemples concrets d'homonymie dans les textes, nous avons donc choisi de rechercher des homonymes de certains mots dans les dictionnaires. La même procédure a été suivie aussi bien dans le cas de la paronymie et de la polysémie. Il convient également de noter que nous n'avons pas pu trouver un seul exemple d'autonymie dans ces textes. Grâce à notre analyse, nous avons pu confirmer l'hypothèse selon laquelle la synonymie est la relation lexicale la plus fréquente, mais en même temps l'antonymie ou l'hyponymie/hyperonymie, par exemple, ont été relativement nombreuses dans les textes.

Ce travail nous a permis d'avoir un regard marginal sur le domaine de la lexicologie, qui est une discipline très vaste. L'étude des relations lexicales nous a permis de mieux comprendre le système de la langue et d'élargir notre vocabulaire. C'est surtout le traitement de la partie pratique qui nous a été très bénéfique et qui nous a permis de mieux approfondir les connaissances acquises dans la partie théorique.

6 BIBLIOGRAPHIE

6.1 Les monographies

ČECHOVÁ, Marie et al. *Čeština : Řeč a jazyk*. 2^e édition. Praha : ISV, 2000. ISBN 80-85866-57-9.

ČERMÁK, František. *Lexikon a sémantika*. Praha : NLN, 2010. ISBN 978-80-7422-020-3.

ČERNÝ, Jiří. *Úvod do studia jazyka*. 2^e édition. Olomouc : Rubico, 2008. ISBN 978-80-7346-093-8.

HAVRÁNEK, Bohuslav – JEDLIČKA, Alois. *Stručná mluvnice česká*. 25^e édition. Praha : Fortuna, 2002. ISBN 80-7168-555-0.

LAMBRECHTS, Chantal. *Synonymes & contraires : direction de l'édition Chantal Lambrechts*. Paris : Larousse, 2004. ISBN 2-03-532083-6.

LEHMAN, Alise – MARTIN-BERTHET, Françoise. *Introduction à la lexicologie : Sémantique et morphologie*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2007. ISBN 978-2-200-34299-9.

MORTUREUX, Marie-François. *La lexicologie entre langue et discours*. 2^e édition. Paris : Armand Colin, 2008. ISBN 978-2-200-35139-7.

NIKLAS-SALMINEN, Aïno. *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, 2005. ISBN 978-2-200-26936-4.

POLGUÈRE, Alain. *Lexicologie et sémantique lexicale : Notions fondamentales*. 2^e édition. Montréal : Les presses de l'Université de Montréal, 2008. ISBN 978-2-7606-2015-5.

6.2 Les sources électroniques

Coronavirus. Organisation mondiale de la Santé. [en ligne]. [consulté le 16 avril 2023]. Disponible sur : https://www.who.int/fr/health-topics/coronavirus/coronavirus#tab=tab_1.

Des dictionnaires Larousse. Dictionnaires français. [en ligne]. Disponible sur : <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/>.

droit.org. Code du travail. Livre II : Le contrat de travail. Titre III : Rupture du contrat de travail à durée indéterminée. Chapitre I^{er} : Dispositions générales. Articles L1231-1 – L1231-5. [en ligne]. [consulté le 15 avril 2023]. Disponible sur : <https://codes.droit.org/PDF/Code%20du%20travail.pdf>.

Économie : Tout le programme en un volume avec les cours des meilleurs professeurs. [en ligne]. Paris : Groupe Eyrolles, 2008 [consulté le 17 avril 2023]. ISBN 978-2-212-54075-8. Disponible sur : <https://drive.google.com/file/d/1uH8bryvX6LqxjFPtVmMWTkToJeIakEyJ/view>.

Editions Le Robert. Dico en ligne. [en ligne]. Disponible sur : <https://dictionnaire.lerobert.com/>.

Le dispositif pour 2023 contre les feux de forêt. Gouvernement. [en ligne]. (le 12 avril 2023). [consulté le 15 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.gouvernement.fr/actualite/le-dispositif-pour-2023-contre-les-feux-de-foret>.

Legifrance. Code pénal. Livre I^{er} : Dispositions générales. Titre I^{er} : De la loi pénale. Chapitre I^{er} : Des principes généraux. Article 111-1 - 111-5. [en ligne]. [consulté le 17 avril 2023]. Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/pdf/LEGITEXT000006070719.pdf/LEGI>.

L'Union européenne adopte de nouvelles règles de transparence pour l'égalité salariale entre femmes et hommes. Le Monde. [en ligne]. (le 30 mars 2023). [consulté le 16 avril 2023]. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/economie/article/2023/03/30/l-union-europeenne-adopte-de-nouvelles-regles-de-transparence-pour-l-egalite-salariale-entre-femmes-et-hommes_6167586_3234.html.

Organisation internationale du Travail. *Vers le droit au travail : Un guide pour la conception de programmes publics d'emploi novateurs* [en ligne]. Genève : BIT, 2013 [consulté le 15 avril 2023]. ISBN 978-92-2-226772-9. Disponible sur : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_563299.pdf.

7 RÉSUMÉ

7.1 Résumé en anglais

This bachelor thesis entitled "Lexical Relations" deals with lexical relations in the French language. The aim is to introduce the reader to the different lexical relations and then to identify concrete examples in selected texts.

In the theoretical part, we first explain lexicology from a general perspective and then define the individual lexical relations. In the practical part, we analyse texts, mainly from the fields of law and economics, but also, for example, from the health sector. The aim of this analysis is to show that synonymy is the most frequently occurring lexical relation. Furthermore, we aim to find examples of each lexical relation in these texts.

The analysis results confirm our hypothesis, that synonymy is the most frequent lexical relation occurring in the analysed texts. It is also worth noting that other lexical relations were found relatively frequently, such as antonymy or hyponymy/hyperonymy, but we were unable to find antonymy in the texts.

7.2 Résumé en tchèque

Tato bakalářská práce nazvaná „Lexikální vztahy“ pojednává o lexikálních vztazích ve francouzském jazyce. Cílem je čtenáře seznámit s jednotlivými lexikálními vztahy a následně dohledat ve vybraných textech konkrétní příklady.

V teoretické části zprvu vysvětlujeme lexikologii z obecného hlediska, a dále vymezujeme jednotlivé lexikální vztahy. V části praktické se věnujeme analýze odborných textů, především z oblasti práva, ekonomie, ale také například ze zdravotnictví. Cílem této analýzy je prokázat, že synonymie je nejčetněji se vyskytujícím lexikálním vztahem. Dále si klademe za cíl dohledat v každém textu příklady jednotlivých lexikálních vztahů.

Výsledky analýzy skutečně potvrzují naši hypotézu, tedy že synonymie je nejčastějším lexikálním vztahem vyskytujícím se v analyzovaných textech. Je také nutno podotknout, že i ostatní lexikální vztahy se vyskytovaly poměrně čteně, jako například antonymie či hyponymie/hyperonymie, avšak antonymii se nám v textech dohledat nepodařilo.